

JUIN 2022

**SANTÉ
ENVIRONNEMENT**

ÉTUDES ET ENQUÊTES

**ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES
DES COMMUNES POUR PRÉVENIR
LES IMPACTS SANITAIRES
DE LA CANICULE**

Résumé

Enquête sur les pratiques des communes pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule

Dans le cadre de l'instruction interministérielle canicule, la prévention des effets sanitaires des canicules repose principalement sur les acteurs locaux, notamment les communes. Santé publique France a donc souhaité dresser un panorama de leurs pratiques concernant les mesures d'adaptation à la chaleur en ville et la prévention contre la chaleur des scolaires, des sans-abri et des personnes vulnérables (via les registres municipaux de personnes âgées/handicapées volontaires à des fins d'alerte et de protection). L'objectif était aussi d'évaluer la perception des risques et les difficultés des communes.

Quatre questionnaires en ligne ont été proposés en 2019 à l'ensemble des 34 839 communes de France métropolitaine. Les mairies ont été sollicitées via un emailing adressé aux maires et à certains services dédiés en lien avec les thématiques des questionnaires.

Quelques centaines de communes ont répondu à l'ensemble des items de chaque questionnaire. Concernant les registres de personnes vulnérables, les services impliqués sont souvent les Centres communaux d'action sociale ou des services municipaux dédiés. L'inscription se fait sur des critères d'âge (60 ou 65 ans minimum le plus souvent), de handicap, d'isolement.... Lors des canicules, les personnes inscrites sont contactées et reçoivent selon les cas conseils, visites, secours, parfois déplacement vers un lieu frais...

Les mairies considèrent que les registres permettent surveillance socio-sanitaire, l'apport de conseil ou d'assistance, mais ne ciblent pas les plus vulnérables et manquent de moyens. Dans les écoles, une partie des communes a réalisé des aménagements structurels ou circonstanciels (végétalisation de la cour, isolation, stores...), et une majorité dispose de procédures d'information sur les risques liés à la chaleur et les moyens d'en protéger les enfants (faire boire, mettre à l'ombre...). Pour les sans-abri, les mesures d'hébergement temporaire l'été ou de mise à disposition d'une cartographie des points d'eau sont peu fréquentes, tandis que les mesures d'accompagnement comme les maraudes sont plus présentes, en lien avec les associations ou le Samu social. Enfin, les mesures d'adaptation à la chaleur en ville vont de mesures ponctuelles l'été (repérage et mise à disposition de lieux frais, arrosage des espaces verts, brumisateurs...) à des mesures d'aménagement urbain (végétalisation, revêtements absorbant peu la chaleur...).

Les résultats de cette enquête permettent de dégager des pistes d'action pour améliorer la protection de la population contre la canicule à l'échelle des communes. Ainsi il serait pertinent de conduire un bilan et un retour d'expérience sur la pertinence et l'opérationnalité des registres municipaux, d'évaluer l'opportunité de leur évolution ou réorientation vers d'autres dispositifs et d'améliorer le ciblage et l'assistance des personnes vulnérables. Il paraît également important de mieux former et coordonner les acteurs de terrain travaillant avec les personnes vulnérables, les scolaires ou les sans-abri. Pour ces derniers, l'accès à l'eau et à l'hygiène devrait être renforcé. À l'école, l'amélioration des aménagements contre la chaleur doit se poursuivre. Enfin il est important de réduire la chaleur urbaine via notamment le concept de nature en ville dont les cobénéfices dépassent le cadre de la canicule.

MOTS CLÉS : CANICULE, COMMUNE, REGISTRE, VULNÉRABILITE, ÉCOLE, SANS-ABRI, CHALEUR URBAINE

Abstract

Survey of municipal practices to prevent the health impacts of heatwaves

In the framework of the interministerial heatwave plan, the organisation of prevention schemes to limit the health effects of heat relies largely on local stakeholders, especially municipal authorities. For this reason, Santé publique France decided to produce a comprehensive overview of existing practices for heat adaptation in urban areas and heat prevention among school children, the homeless and vulnerable populations (via municipal “alert and protect” registers for elderly/disabled people). A secondary objective was to assess risk perception and implementation difficulties within the municipalities.

We sent four online questionnaires to the 34,839 municipalities of metropolitan France. Local authorities were approached via emails sent to mayors and certain dedicated services linked to the questionnaire topics.

Several hundred municipalities answered all items on every questionnaire. Regarding the registers for vulnerable people, we found that these are most often maintained by social support centres or dedicated services at municipal level. Enrolment criteria for the registers include age (from 60 or 65 years old in most cases), impairment, isolation, etc. During heatwaves, registered people are contacted and offered advice, visits, assistance or, in some cases, relocation to a cool place.

Municipalities consider that the registers contribute to the surveillance of social and health issues and help to provide advice or support, but that they do not target the most vulnerable and lack in capacity and funding. In schools, some municipalities made structural or circumstantial improvements (revegetation of playgrounds, insulation, installation of blinds, etc.), and the majority had information procedures about the risks linked to heat and protection measures for children (e.g. providing water and shade). Regarding the homeless, offering temporary accommodation during the summer and distributing drinking water maps are infrequent measures, whereas patrols carried out by charities and the emergency social services are more frequent. Lastly, heat adaptation measures in urban areas range from one-off initiatives during the summer (providing and mapping cool places, watering green spaces, distributing water sprays) to policies integrated with urban planning (revegetation, cool materials for building and surfacing).

The results of this survey provide perspectives for future actions on a local scale that aim to better protect populations against heatwaves at the city level. It could therefore be relevant to conduct a review of the municipal registers to collect feedback on their pertinence and operational capacity. This would provide a basis on which to assess opportunities for improving or reorienting the schemes to better target vulnerable people with adapted assistance. It also appears important to provide better training and coordination for the actors on the ground who work directly with vulnerable people, schoolchildren or the homeless. For the latter, access to drinking water and better hygiene should be facilitated. In schools, arrangements to protect children from heat must improve further. Lastly, it is important to reduce urban heat, in particular via the concept of “nature in the city” green, the co-benefits of which reach beyond heatwaves.

KEY WORDS: HEATWAVE, MUNICIPALITY, REGISTER, VULNERABILITY, SCHOOL, HOMELESS, URBAN HEAT

Auteurs

Karine Laaidi, Jessica Gane, Abessatar Saoudi, Abdelkrim Zeghnoun, Alain Le Tertre
(Santé publique France)

Remerciements

Les auteurs remercient les personnes suivantes :

- Guillaume Boulanger (DSET), Agnès Verrier et Isabelle Bonmarin (DPPS) pour leur relecture du rapport
- Karine De Proft (DSET) pour son appui sur la partie administrative de l'enquête
- Dorothée Nowicky, Saraniya Canadaby, Anne Robion et Diaka Kourouma (Santé publique France, DirCom) pour le travail sur l'emailing (écriture du mail, relations avec les prestataires)
- Zoé Héritage (réseau villes santé OMS) pour ses conseils dans l'élaboration des questionnaires et la promotion de l'enquête
- Clément Bader (réseau villes santé OMS), Martine Coetto, Martine Martin et Viviane Calabuig (ville d'Aubagne) et Pierre Castarramone (ville de Bordeaux) pour avoir testé les questionnaires
- Marie Carrega (Onerc), Marie Gros et Rose Fonteneau (réseau villes santé OMS), Nelly Jacquemot, Sarah Reilly et Corinne Vitte (AMF), Boris Ryczek (UNCCAS) pour leur aide à la promotion de l'enquête via leurs Newsletters
- Nadège Diakité, Loïc Rambaud, Mathilde Pascal et Marion Hulin pour leur aide à la promotion de l'enquête auprès de leurs contacts municipaux
- Gaëlle Turan-Pelletier (ville de Paris) pour notre échange constructif sur l'enquête et les compléments apportés sur la partie des registres
- Nos prestataires : Éric Huignard, Sabah Mensague et Latifa Vaillant (SOS Fichiers) et Sandra Hervé (NP6)

Sommaire

Résumé.....	1
Abstract.....	2
Auteurs, remerciements	3
INTRODUCTION ET OBJECTIF	7
MATÉRIEL ET MÉTHODES	9
Échantillonnage.....	9
Élaboration des questionnaires	9
Administration des questionnaires	10
Participation	10
Analyse des données	11
RÉSULTATS.....	13
Répartition des communes par nombre d'habitants, région et zone climatique.....	13
Registre communal des personnes vulnérables	15
Organismes en charge du registre	15
Perception de l'utilité du registre	17
Identification, inscription et radiation des personnes vulnérables.....	17
Priorisation des personnes vulnérables.....	23
Assistance en période caniculaire	24
Commentaires	28
Actions pour les écoles.....	29
Actions concernant le bâti	29
Actions Concernant le personnel.....	31
Commentaires	31
Actions pour les personnes sans abri	32
Mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville.....	34
Actions d'adaptation à la chaleur.....	34
Actions pour réduire la chaleur en ville.....	35
Commentaires	35
DISCUSSION	36
Les registres municipaux.....	37
Les acteurs.....	37
Les modalités d'inscription	37
Utilité et rôle du registre.....	38
Modalités de contact des personnes inscrites	38
Difficultés et lacunes des registres municipaux	39
Les écoles	40
Mesures structurelles	40
Mesures ponctuelles d'adaptation	40
Procédures pour le personnel	41
Les personnes sans abri	41
Les aménagements urbains	42
Mesures conjoncturelles.....	42
Mesures de fond.....	42
Pistes pour améliorer la protection des personnes dites vulnérables dans les communes	44
Pistes pour améliorer la prévention à l'école	45
CONCLUSION.....	48

Annexe 1. Les 4 questionnaires	49
1. Questionnaire sur les registres communaux de personnes vulnérables	49
2. Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire	55
3. Questionnaire sur la prévention auprès des personnes sans domicile	57
4. Questionnaire sur les mesures pour la ville	58
Annexe 2. E-mailing	59
1. Mail d’invitation à répondre au questionnaire	59
2. Mail de relance	60
Annexe 3. Définitions.....	61
Annexe 4. Commentaires transmis en texte libre par les communes.....	62
Références	67

Glossaire

Sigle	Définition
AAH	Allocation adulte handicapé
ALSH	accueil de loisirs sans hébergement (centre de loisir)
AMF	Association des maires de France
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS	Agence régionale de santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
Carsat	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées
CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
DGS	Direction générale de la santé
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Gir	Groupe Iso-Ressource (permet de mesurer le niveau de perte d'autonomie des personnes âgées)
HCSP	Haut conseil de santé publique
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MENJS	Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des sports
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PNC	Plan national canicule
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
ONG	Organisation non gouvernementale
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SCHS	Service communal hygiène et santé
SDF	Sans domicile fixe
SpFrance	Santé publique France
SSIAD	Service de soins infirmiers à Domicile
TAP	Temps d'activité périscolaire
TUU	Tranche d'unité urbaine
UNCCAS	Union nationale des CCAS - centre communaux d'action sociale

INTRODUCTION ET OBJECTIF

Dans la philosophie du Plan national canicule (PNC)¹, qui a évolué en 2021 avec la mise en place d'un guide Orsec départemental et une instruction interministérielle de gestion des vagues de chaleur, la prévention contre les effets sanitaires des canicules repose notamment sur les acteurs locaux, dont les collectivités territoriales qui sont chargées de la mise en œuvre des principales recommandations concernant le niveau local.

Deux enquêtes ont été réalisées en 2015 et 2016 sur la perception des risques liés à la chaleur et sur leur gestion, auprès de la population française et auprès des parties prenantes locales de 6 villes.

- En 2015, une enquête quantitative (1) a été réalisée par l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, fusionné avec Santé publique France en 2016) auprès d'un échantillon de 2 504 personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, incluant un sous-échantillon de 935 personnes âgées de 65 ans et plus, qui sont les plus vulnérables à la chaleur. Une très large majorité des personnes interrogées déclarait être bien informées des risques liés aux fortes chaleurs et des gestes à adopter et estimaient que les conseils de prévention étaient faciles à appliquer. Cependant les personnes âgées n'avaient pas une conscience du risque pour elles beaucoup plus élevée que les personnes plus jeunes : 2% des 18-64 ans se considéraient comme très fragiles face à la canicule, et à peine 4% des 65 ans et plus. De plus, si le recours à la solidarité de proximité (famille, voisins, amis) avait été prépondérant chez les personnes âgées, seulement 4% déclaraient s'être inscrites sur les registres municipaux de personnes vulnérables.
- En 2016, une étude qualitative (2) a été réalisée par Santé publique France dans six villes, afin d'étudier la perception du risque canicule et sa gestion par les parties prenantes locales du plan national canicule (PNC), et ainsi définir des axes d'amélioration pour une meilleure prévention. Les villes de Laon, Lyon, Nantes, Nice, Paris et Strasbourg avaient été choisies afin de prendre en compte les spécificités liées au contexte géographique et climatique. Deux types d'entretiens semi-directifs avaient été réalisés :
 - des entretiens individuels auprès :
 - ✓ d'acteurs institutionnels : Préfet (ou représentant de son service qualifié sur la question), représentant ARS (Agence régionale de santé), Maire et/ou adjoint qualifié sur la question, fonctionnaire municipal chargé de la canicule, responsable du CCAS (Centre communal d'action sociale), responsable du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées) ;
 - ✓ de structures relais et acteurs de terrain : Samu social, ONG (Organisation non gouvernementale) impliquée dans l'assistance aux personnes vulnérables (Croix-Rouge, Petits frères des pauvres...), centre d'accueil ou d'hébergement d'urgence, médecin urgentiste, responsable de SSIAD (Service de soins infirmiers à Domicile), responsable de SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile), médecin coordonnateur EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), responsable de crèche, directeur d'école, responsable de centre de loisir ;
 - des entretiens en mini-groupes de 4 à 5 professionnels de terrain travaillant auprès de personnes âgées isolées.

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule>

Les résultats avaient indiqué que le PNC était perçu comme un document administratif lourd et peu connu en dehors des institutionnels. Il permettait, toutefois, de donner un cadre et de formaliser les pratiques, de mobiliser les acteurs, de réitérer chaque année les messages de prévention, de doter les EHPAD de moyens (pièces fraîches), de participer à l'acculturation de la population sur la canicule et d'entretenir la mémoire du risque. Par ailleurs la prévention paraissait au premier abord simple, relevant du bon sens, mais les acteurs semblaient peu au fait de l'importance des impacts sanitaires de la chaleur, en particulier de la mortalité, et sur le terrain, les actions étaient souvent déconnectées des alertes dont les critères étaient par ailleurs très mal connus.

Les acteurs avaient fait part de leurs difficultés, des besoins financiers et en personnel, des populations vulnérables qu'ils pensaient encore mal prises en charge (personnes âgées isolées à domicile, nourrissons de familles monoparentales précaires, personnes maîtrisant mal le français, travailleurs, SDF), et avaient fait des propositions pour améliorer la gestion et la prévention des risques liés à la chaleur. Parmi ces propositions, se trouvaient la création d'outils de prévention plus ciblés vers les populations à risque et les aidants, la mise à disposition de supports pratiques pour faire passer les messages de prévention, la diffusion de cartes des points d'eau en ville, le renforcement des liens sociaux, et l'amélioration des registres communaux de personnes vulnérables (amélioration de l'information, des modalités d'inscription, stratification en classes de vulnérabilité, prise en charge des personnes).

Suite à cette étude, un groupe de travail interne à Santé publique France a été créé afin d'analyser les recommandations des parties prenantes des six villes. Les conclusions de ce groupe de travail ont été les suivantes :

- élaborer des propositions pour la DGS et pour notre agence à partir des résultats de l'enquête. Deux notes avaient ainsi été transmises à la DGS, la première en février 2019 dont les éléments avaient été pris en compte pour la mise à jour du plan canicule 2019 et la seconde en juin de la même année ;
- préciser auprès d'un panel plus large et plus représentatif de communes rurales et urbaines, de tailles et de climats variés, les pratiques, difficultés et pistes d'améliorations possibles évoquées par l'enquête dans les 6 villes.

Santé publique France a donc lancé pendant l'été 2019 une enquête auprès des communes de France métropolitaine afin de dresser un panorama des pratiques concernant la prévention des personnes vulnérables aux fortes chaleurs : personnes âgées et/ou handicapées à domicile dans le cadre des registres communaux, enfants en établissements scolaires (enseignement primaire, sous la responsabilité des communes), personnes sans domicile fixe, ainsi que des mesures d'adaptation de la chaleur en ville.

L'objectif de l'enquête présentée dans ce rapport, est d'évaluer la perception du risque canicule des acteurs municipaux, leur gestion et leurs difficultés, de partager les bonnes pratiques entre municipalités afin d'améliorer la protection de la population et par la suite réduire l'impact sanitaire des vagues de chaleur.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

L'étude a été réalisée auprès des maires de toutes les communes de France métropolitaine. Elle a consisté en l'envoi de 4 questionnaires (annexe 2) en ligne concernant leurs actions pour protéger les enfants à l'école (primaire), les personnes sans abri, les personnes âgées et/ou handicapées vivant à domicile, et les actions de réduction de la chaleur en ville lorsque cela était pertinent.

Concernant les personnes âgées et/ou handicapées à domicile, le questionnaire concernait les mesures prises à leur égard par les mairies dans le cadre des registres communaux. Ceux-ci ont été créés en 2004, suite à la canicule de 2003, par décret² afin de protéger les personnes concernées en cas de risques exceptionnels. Les personnes visées par le décret sont âgées de 65 ans ou plus, ou présentant un handicap ou une pension d'invalidité. Elles peuvent s'y inscrire sur la base du volontariat, éventuellement via un tiers de confiance et avec leur accord. Le maire doit informer, « par tous moyens appropriés, les habitants de la commune de la finalité de ce registre qui est exclusivement limité à la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence institué par l'article L. 116-3 » du code de l'action sociale et des familles.

Les questionnaires ont été envoyés entre le 15 juin et le 15 octobre 2019.

Les adresses mails des mairies ont été louées via notre prestataire SOS fichiers et les emailings ont été réalisés par notre prestataire NP6.

Échantillonnage

Un premier échantillonnage a été fait en retenant :

- toutes les communes appartenant à une zone urbaine (au sens de la définition de l'Insee³) soit 6 725 communes ;
- 20 % des communes rurales.

Du fait du faible taux de réponse, toutes les communes rurales ont finalement été incluses dans l'envoi des questionnaires lors de la première relance, soit un total de 34 839 communes.

Élaboration des questionnaires

- Les questionnaires (annexe 1) ont été élaborés à partir des retours de l'enquête 2016 et d'échanges avec le réseau villes santé OMS, qui nous ont permis à la fois de définir les questions posées mais également le libellé des réponses à choix multiple.
- La plupart des questions étaient des questions fermées avec des options de réponses possibles, souvent multiples, et dans certains cas la possibilité d'ajouter d'autres réponses en texte libre, afin d'explorer des pistes de solutions mises en place par les mairies.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000625175/>

³ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>

- Les questionnaires ont ensuite été testés auprès de 3 mairies du réseau villes santé OMS afin d'affiner et préciser les questions. Chaque questionnaire a été élaboré afin de ne pas prendre plus de 10 minutes à remplir, pour augmenter la probabilité de réponse.
- Une mention qu'un retour serait fait aux maires (comme cela avait déjà été fait pour l'enquête 2016) a été ajoutée dans le courrier d'accompagnement.

Administration des questionnaires

- Les questionnaires ont été réalisés grâce à l'outil d'enquête en ligne Limesurvey⁴.
- Une adresse générique registres-canicule@santepubliquefrance.fr a été créée afin d'envoyer les questionnaires et de recevoir d'éventuelles questions des participants.
- Un emailing (annexe 2) a été réalisé avec envoi d'un mail type annonçant l'étude vers :
 - les adresses génériques des maires et de la commune (28 564 contacts) ;
 - les adresses des CCAS (centre communaux d'action sociale) (1 655 contacts), des services personnes âgées (78 contacts), scolaire (1 119 contacts) et urbanisme (2 223) lorsqu'elles existaient. Il n'y avait pas de service « personnes sans abri » dans les listings à notre disposition.
- Promotion de l'enquête :
 - une information concernant l'enquête a été ajoutée aux Newsletters de l'AMF (Association des maires de France), du réseau villes-santé OMS et de l'Onerc ;
 - des contacts ont été pris auprès de l'UNCCAS (Union nationale des CCAS) afin de les informer de l'enquête.
- Relances : la première a été envoyée le 1^{er} juillet 2019 suivi par deux relances les 15 juillet et 11 septembre 2019.

Participation

Très peu de communes ont répondu partiellement ou complètement à au moins un questionnaire de l'enquête. Parmi les 34 839 communes invitées initialement à participer à cette enquête, seules 1 065 communes ont répondu à au moins un des questionnaires de l'étude (tableau 1). Par ailleurs, une partie des questionnaires remplis partiellement étaient en fait vides, et correspondaient à un clic sur le questionnaire en ligne, non suivi d'un remplissage. Ils ont donc été exclus de l'analyse. On peut constater sur la figure 1 que l'évolution du remplissage des questionnaires s'est faite de façon irrégulière, avec des décrochages au moment des relances, surtout la deuxième pour laquelle une promotion a été faite via les newsletters de l'AMF et du réseau villes santé OMS. Une analyse des doublons a été effectuée à partir des noms de services et des adresses mails fournies. Après dé-doublonnage et suppression des questionnaires vides, seules 561 mairies ont répondu au questionnaire sur les registres, 143 ont répondu au questionnaire sur les mesures d'adaptation, 167 à celui sur les personnes sans-abris et 186 à celui sur la prévention dans les écoles. 85 mairies ont répondu à l'ensemble des questionnaires. Le remplissage partiel correspond au fait que la commune a répondu à une partie seulement des questions posées.

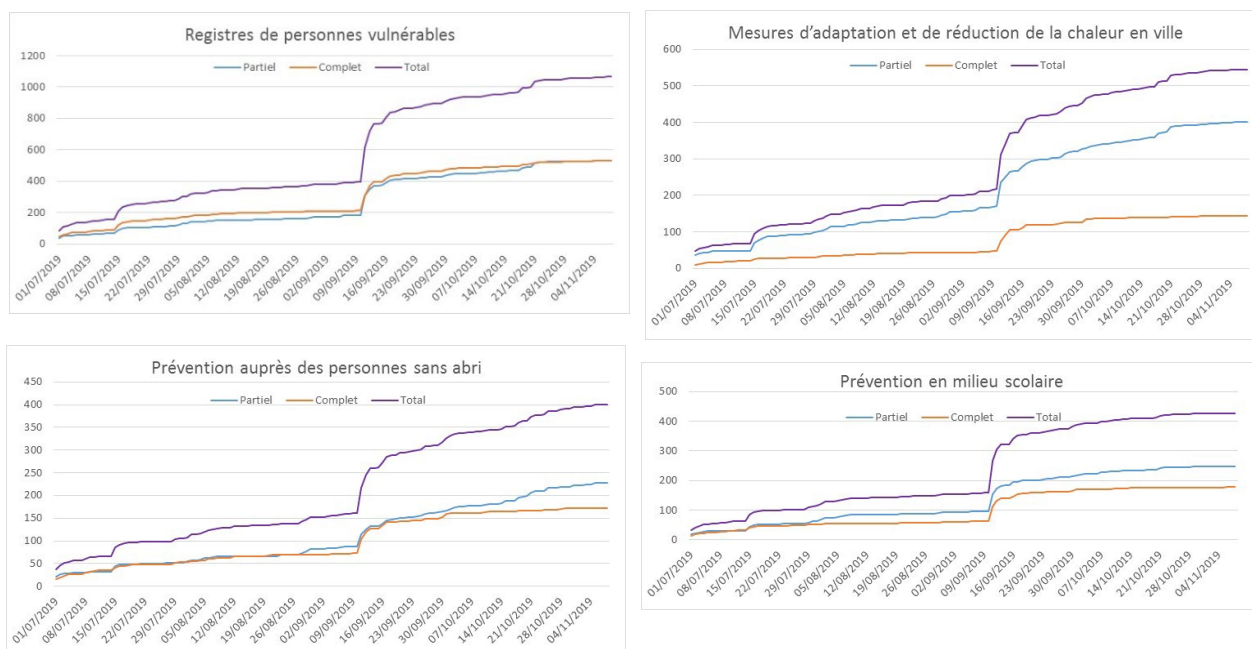
⁴ <https://www.limesurvey.org/fr/>

Tableau 1. Nombre de questionnaires remplis par les communes à la fin de l'enquête

Type de questionnaire	Remplissage partiel	Remplissage complet	Remplissage partiel + complet
Registres de personnes vulnérables	532	533	1 065
Les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville	401	144	545
Personnes sans abri	228	172	400
Prévention dans les écoles	248	178	426

Figure 1. Évolution du taux d'inclusion des questionnaires au cours de la période d'enquête

Remplissage total = sommes des questionnaires remplis partiellement et complètement



Les communes ayant répondu à l'ensemble des items d'un questionnaire représentent 1,5 % des communes pour le questionnaire sur les registres, 0,4 % des communes pour le questionnaire sur les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville, 0,5 % des communes pour le questionnaire sur les personnes sans abri et 0,5 % des communes pour le questionnaire sur la prévention dans les écoles.

Analyse des données

Le faible taux de remplissage et, en particulier, de remplissage complet nous a conduit à prendre en compte les questionnaires incomplets dans la mesure où ils permettaient d'augmenter le nombre de réponses à certaines questions.

Ce faible taux de participation ne nous permet pas d'extrapoler les résultats de cette enquête à l'ensemble des communes françaises et donc de répondre aux objectifs de représentativité fixés initialement. Les résultats présentés dans la suite de ce document concernent essentiellement un tri à plat des différentes réponses obtenues auprès des communes participantes.

Pour certaines questions, les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses.

Traitement post-collecte :

- Pour la plupart des questions, les mairies pouvaient cocher une ou plusieurs réponses, et dans certains cas proposer des réponses en texte libre. Ces dernières, indiquées dans l'option « autres » de certaines questions, ont été recodées et réintégrées à l'analyse globale. Dans les résultats, les réponses en texte libre seront présentées en rouge dans les tableaux ou les graphiques, les autres étant présentées en bleu. Lorsqu'il n'y avait pas de possibilité de réponse libre, les tableaux ne présentent pas de différences de couleurs.
- Les personnels municipaux ayant répondu aux questions seront dénommés « répondants ».
- Les données manquantes pour certaines questions n'ont pas été imputées. Les tris à plat ont été effectués uniquement sur les réponses renseignées par les communes ayant répondu à la question.

Une description des communes ayant répondu à l'enquête a été réalisée sous différents angles :

- Par taille de population :

C'est alors la population municipale qui a été utilisée (d'autres définitions sont également utilisées pour décrire la population d'une commune, voir chapitre « définitions » en annexe 3). Elle comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- sans-abri recensées sur le territoire de la commune ;
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

- Par classes Insee :

Il s'agit d'un classement en communes rurales et communes appartenant à une unité urbaine (tranches 1 à 8 selon le nombre d'habitants).

- Par région
- Par zone climatique (3).

Mais le faible taux d'inclusion n'a pas permis de faire, comme initialement prévu, une analyse rural/urbain ou par type de climat.

RÉSULTATS

Répartition des communes par nombre d'habitants, région et zone climatique

Les tableaux 2 et 3 représentent le nombre total de communes ayant répondu à notre enquête, selon les classes de l'Insee⁵ et par région ou type de climat. Au niveau national, la catégorie « commune rurale » et toutes les tranches d'unités urbaines (TUU) sont représentées dans notre étude. Mais si les communes rurales sont représentées dans toutes les régions et toutes les zones climatiques, ce n'est pas toujours le cas de certaines unités urbaines. Par exemple aucune commune n'a répondu à notre enquête dans la tranche 6 en Île-de-France ou en Centre-Val-de-Loire, ou dans la tranche 7 en climat de montagne.

Tableau 2. Nombre de communes participant à l'enquête et nombre de communes de France métropolitaine, par tranche d'unité urbaine (TUU) et région

Dans chaque colonne, le chiffre de gauche correspond au nombre de communes ayant répondu à l'enquête et celui de droite au nombre total de commune de France métropolitaine appartenant à la catégorie mentionnée en titre de colonne.

Région	Commune appartenant à une unité urbaine de (en nombre d'habitants)																			Total
	0 Commune rurale	1 2 000 à 4 999	2 5 000 à 9 999	3 10 000 à 19 999	4 20 000 à 49 999	5 50 000 à 99 999	6 100 000 à 199 999	7 200 000 à 1 999 999	8 Paris*											
Île-de-France	7	628	1	68	4	43	1	46	5	68	1	6	0	0	0	0	55	409	74	1 268
Centre-Val de Loire	8	1 461	0	83	3	76	3	37	1	14	4	32	0	0	10	55	0	0	29	1 758
Bourgogne-Franche-Comté	16	3 342	3	119	3	68	1	34	4	59	1	33	3	32	3	15	0	0	34	3 702
Normandie	5	2 200	1	126	4	74	0	57	6	98	1	7	1	21	5	68	0	0	23	2 651
Hauts-De-France	13	2 896	4	204	3	125	2	70	3	76	4	73	7	70	16	275	0	0	52	3 789
Grand-Est	18	4 291	5	262	8	124	2	95	15	146	5	53	4	31	9	119	0	0	66	5 121
Pays de la Loire	4	9 26	4	108	6	68	3	44	1	22	0	7	1	11	9	52	0	0	28	1 238
Bretagne	6	864	4	102	9	86	2	45	2	70	2	16	1	5	3	20	0	0	29	1 208
Nouvelle-Aquitaine	20	3 591	8	164	7	136	4	87	5	83	6	64	11	98	9	91	0	0	70	4 314
Occitanie	18	3 726	5	189	5	170	6	114	6	40	4	94	2	9	7	112	0	0	53	4 454
Auvergne-Rhône-Alpes	27	2 931	12	236	8	155	3	112	7	145	12	129	5	92	31	230	0	0	105	4 030
PACA	4	563	7	69	4	53	2	43	4	10	2	24	0	0	18	184	0	0	41	946
Corse	1	326	0	9	0	10	1	7	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	2	360
Total	147	2 7745	54	1 739	64	1 188	30	791	59	831	42	546	35	369	120	1 221	55	409	606	3 4839

* L'unité urbaine de Paris regroupe la ville de Paris et d'autres communes.

⁵ Données Insee au 28 février 2019.

Tableau 3. Nombre de communes métropolitaines participant à l'enquête et nombre de communes de France métropolitaine, par tranche d'unité urbaine (TUU) et zone climatique

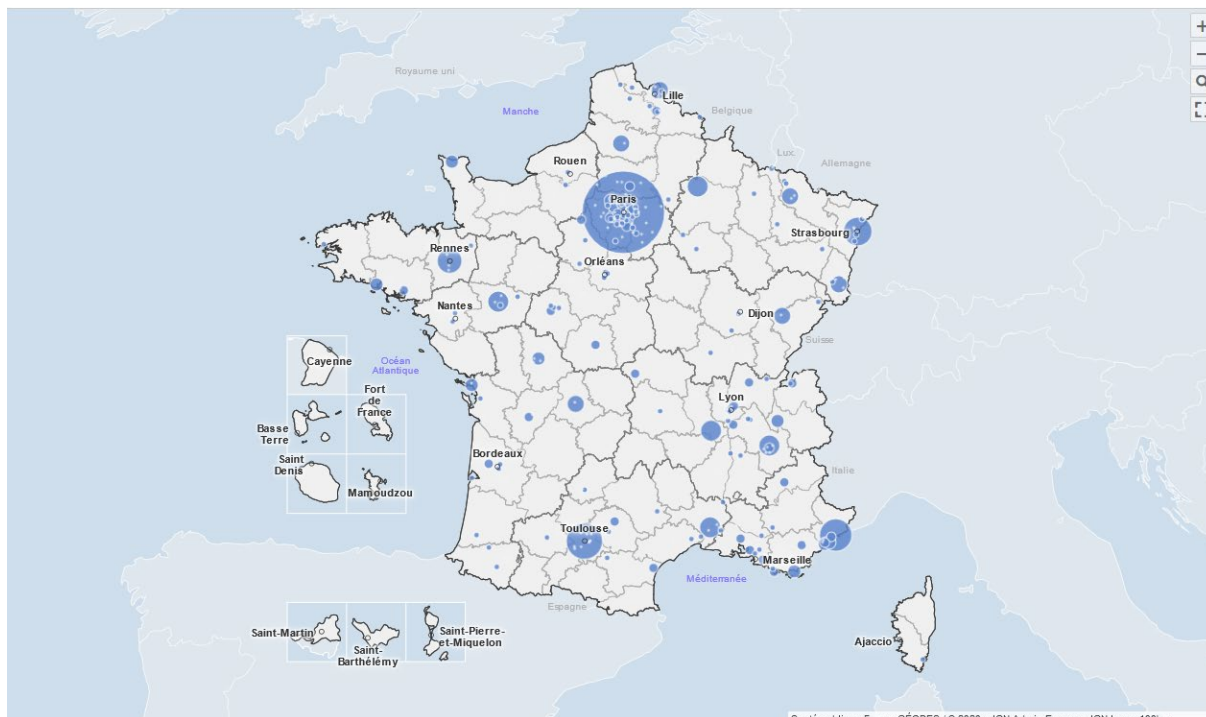
Dans chaque colonne, le chiffre de gauche correspond au nombre de communes ayant répondu à l'enquête et celui de droite au nombre total de communes appartenant à la catégorie mentionnée en titre de colonne.

Climat	Commune appartenant à une unité urbaine de (en nombre d'habitants)																		Total	
	0 Commune rurale	1 2 000 à 4 999		2 5 000 à 9 999		3 10 000 à 19 999		4 20 000 à 49 999		5 50 000 à 99 999		6 100 000 à 199 999		7 200 000 à 1 999 999		8 Paris				
Climats de montagne	15	3 414	3	178	6	106	1	75	13	117	1	54	10	87	0	5	0	0	49	4 036
Climat semi-continental et le climat des marges montagnardes	21	4 851	7	259	7	159	3	117	4	90	6	46	3	83	10	158	0	0	61	5 763
Climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord	48	8 234	8	494	12	274	8	207	14	236	12	158	4	52	44	437	52	404	202	10 496
Climat océanique altéré	26	5 268	12	300	16	264	5	127	8	136	8	101	13	100	29	223	3	5	120	6 524
Climat océanique franc	14	2 816	8	222	11	173	3	113	8	145	3	36	2	22	9	73	0	0	58	3 600
Climat méditerranéen altéré	4	908	3	62	4	33	2	28	5	39	0	7	1	10	2	21	0	0	21	1 108
Climat du Bassin du Sud-Ouest	8	1 181	0	56	5	51	3	45	3	41	5	63	0	6	8	96	0	0	32	1 539
Climat méditerranéen franc	10	747	13	159	3	118	4	72	4	27	7	73	2	9	17	208	0	0	60	1 413
Total	146	27 419	54	1 730	64	1 178	29	784	59	831	42	538	35	369	119	1 221	55	409	603	34 479

Les différents types de climat ont été fournis par Météo-France (3).

La répartition géographique des communes ayant répondu à l'enquête par taille de la population est indiquée sur la figure 2.

Figure 2. Cartographie des villes de l'enquête par taille de population



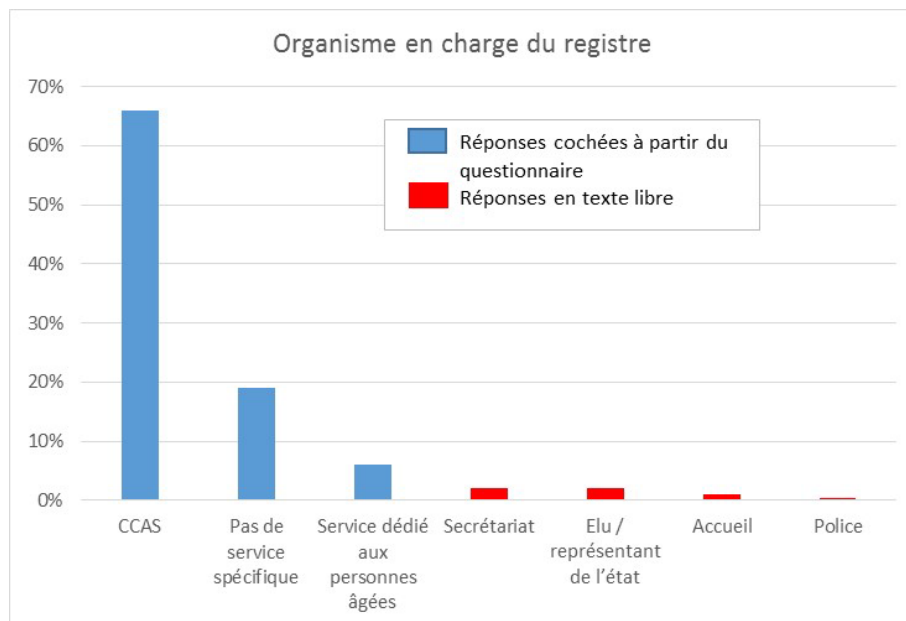
Registre communal des personnes vulnérables

Organismes en charge du registre

Les questions concernaient à la fois l'organisme en charge du registre et celui assurant l'assistance aux personnes vulnérables inscrites.

Sur 558 répondants (figure 3), une très large majorité (66 %) a indiqué que le CCAS était en charge du registre. Dans 19 % des cas, il n'y a pas de service spécifique et pour seulement 6 % des mairies ayant répondu, le registre est tenu par le service municipal dédié aux personnes âgées. Ce rôle est tenu de façon plus anecdotique par le secrétariat de la mairie, un élu ou représentant de l'état, l'accueil ou la police.

Figure 3. Organismes en charge du registre municipal des personnes vulnérables (N= 558)

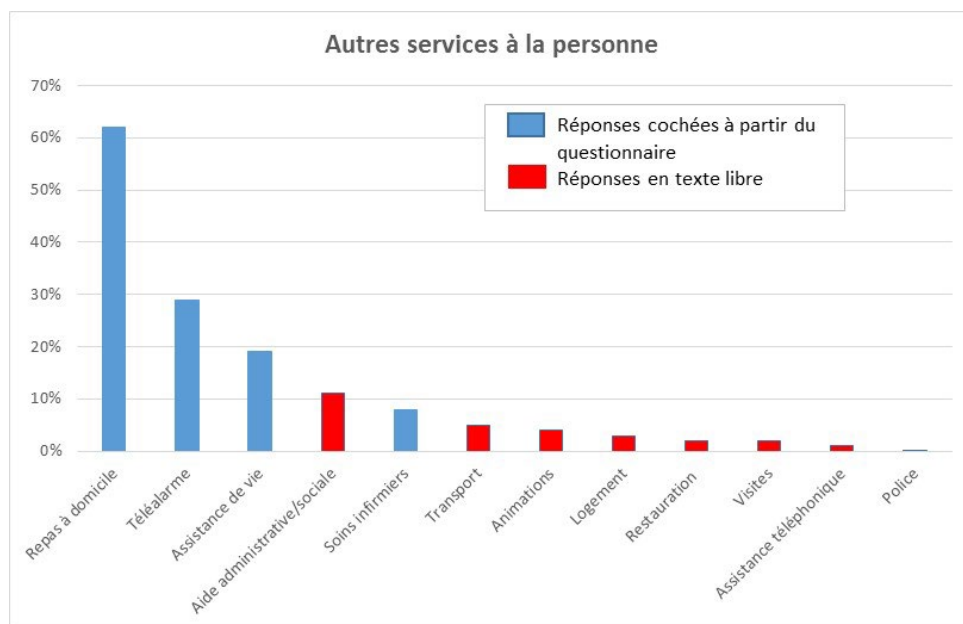


Dans la grande majorité des cas (88 %) ce service assure également l'assistance aux personnes inscrites, pendant l'été.

Lorsque l'assistance est assurée par un autre service que celui qui s'occupe du registre, le plus souvent il n'y a pas de service spécifique (72,5 %), ou alors il s'agit du CCAS (17,5 %), du service dédié aux personnes âgées (7,5 %) ou du SCHS (2,5 %).

Pendant ou en dehors de la canicule, les autres services à la personne, assurés par l'organisme en charge de l'assistance (figure 4), sont le plus souvent le portage de repas à domicile, puis la téléalarme, l'assistance de vie, l'aide administrative ou sociale, des soins infirmiers ou d'autres services moins fréquents.

Figure 4. Autres services à la personne assurés par l'organisme en charge de l'assistance aux personnes vulnérables (N= 558)



Perception de l'utilité du registre

Une grande majorité des 559 personnels municipaux ayant répondu (88 %) considère que les registres sont utiles. Les raisons évoquées sont listées au sein du tableau 4 (les participants pouvaient cocher plusieurs réponses, la somme des pourcentages est donc supérieure à 100 %) :

Tableau 4. Raisons pour lesquelles les répondants considèrent le registre utile (N= 559)

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Raison	% (n)
Ils permettent d'apporter des conseils de prévention aux personnes inscrites	81 (453)
Ils permettent d'apporter une assistance aux personnes inscrites (bouteilles d'eau, ventilateur, déplacement vers un lieu frais, etc.)...	75 (419)
Ils permettent d'avoir un contact avec les personnes vulnérables	9 (50)
Ils permettent de repérer les personnes isolées	4 (22)
Ils permettent d'être vigilant envers les personnes vulnérables	4 (22)
Ils permettent de rassurer les personnes ou leurs familles	2 (11)

La majorité des réponses est d'apporter des conseils ou une assistance aux personnes inscrites au registre, et moins fréquemment le repérage, le contact et la vigilance envers les personnes vulnérables et le lien avec leur famille.

Les 33 personnels municipaux (6 %) qui considèrent que le registre n'est pas utile ont évoqué une ou plusieurs raisons listées dans le tableau 5.

Tableau 5. Raisons pour lesquelles les répondants considèrent le registre inutile (N= 33)

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Raison	% (n)
Les personnes vulnérables sont connues des services de la mairie et il n'est donc pas utile de les inscrire sur un registre	39 (13)
Ils sont difficiles à mettre à jour (informations sur les personnes décédées, sur leur changement de statut tel que l'apparition d'une pathologie ou d'un handicap, une perte de revenus ...)	27 (9)
Il n'y a pas assez de moyens financiers pour mettre en place des mesures d'aide aux personnes inscrites	21 (7)
Il n'y a pas assez de personnel pour appeler les personnes inscrites	18 (6)
Il n'y a pas assez de personnel pour mettre en place des mesures d'aide aux personnes inscrites	15 (5)
Les personnes vulnérables ne s'inscrivent pas ou ne veulent pas communiquer pas leurs coordonnées	12 (4)
Il y a peu de personnes vulnérables sur la commune	6 (2)

Pour 57 % des 33 répondants (n=19), le registre est inutile pour des raisons liées aux personnes vulnérables elles-mêmes, soit parce qu'elles sont connues des services de la mairie (dans les petites communes), soit parce qu'elles ont des réticences à s'inscrire ou à communiquer leurs coordonnées, soit parce qu'elles sont peu nombreuses. Il s'agissait de raisons que nous n'avions pas envisagées dans nos propositions. Pour 81 % des répondants (n=27), le registre est inutile pour des raisons pratiques ou techniques (moyens financiers ou humains insuffisants, difficultés de mise à jour des registres).

Identification, inscription et radiation des personnes vulnérables

Identification

Les répondants ont spontanément parlé de l'identification des personnes vulnérables via les registres en utilisant le texte libre de la question sur l'utilité des registres. Cependant une question spécifique leur était posée à ce sujet. Lorsqu'on leur a demandé s'ils pensaient que le registre permettait d'identifier les personnes les plus vulnérables, une grande majorité des 559 répondants

a répondu oui, totalement (13 %) ou en partie (73 %), 10 % a répondu non et 4 % « je ne sais pas ». Celles qui ont répondu oui n'ont pas donné de raison particulière. Pour celles qui ont répondu « oui en partie » ou « non », trois raisons sont évoquées (tableau 6) : les personnes vulnérables ne s'inscrivent pas sur le registre, le registre n'est pas accessible, les personnes qui s'inscrivent ne sont pas les plus vulnérables.

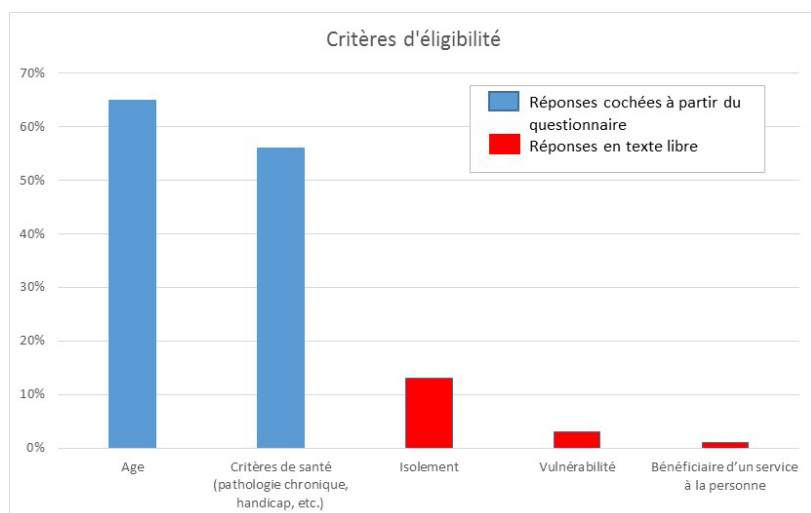
Tableau 6. Identification des personnes les plus vulnérables (N=559)

Pensez-vous que le registre permet d'identifier les personnes les plus vulnérables ?		Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)
% (n) parmi ceux qui ont répondu « oui en partie » (N= 408)	% (n) parmi ceux qui ont répondu « pas du tout » (N= 56)	
6 (34)	63 (36)	Les personnes vulnérables ne s'inscrivent pas sur le registre
63 (352)	17 (10)	Le registre n'est pas accessible
20 (112)	17 (10)	Les personnes qui s'inscrivent ne sont pas les plus vulnérables

Les mairies ont été interrogées sur les critères d'éligibilité des personnes sur le registre (figure 5). Parmi les 535 réponses, l'âge vient largement en premier, suivi par les critères de santé et loin derrière l'isolement. La vulnérabilité ou le fait de bénéficier d'un service à la personne sont des critères anecdotiques.

Figure 5. Répartition des critères d'éligibilité au registre (N= 535)

Plusieurs réponses possibles (somme des pourcentages supérieure à 100)



- Concernant l'âge minimum proposé par les communes répondantes pour s'inscrire dans le registre, il va de 0 (9 % des répondants) à 80 ans (2 % des répondants) Si l'on se réfère aux termes du décret, 55% des communes ont fixé un âge minimum d'inscription à 65 ans (âge minimum pour les personnes valides dans le décret) et 82 % des communes ont fixé un âge minimum d'inscription à 60 ans (âge minimum pour les personnes handicapées dans le décret).
- Concernant les critères de santé et de vulnérabilité (N=302), le handicap (86 %), et l'isolement (79 %) sont les plus souvent cités ; l'isolement avait également été ajouté par 13 % des répondants en texte libre comme un critère à part entière dans la question précédente (critères d'éligibilité au registre). Viennent ensuite le fait d'avoir une pathologie chronique (50 %), d'être titulaire d'une carte d'invalidité ou le GIR⁶ (pour 31 %), et le fait d'être bénéficiaire d'allocations spécifiques aux personnes âgées (28 %).

⁶ Le Gir est un indice d'évaluation de la dépendance chez les personnes âgées (cf. tableau des acronymes en début de document).

Inscription

Parmi les 498 communes répondantes, le nombre de personnes inscrites sur les registres pour l'année 2018 varie entre 0 et 8 500, avec une médiane à 20 et une moyenne à 95. Si on regarde le pourcentage de personnes inscrites par rapport à la population totale de la commune (la population par âge n'est pas disponible), il se répartit comme suit parmi les 498 communes ayant répondu à la question sur le nombre d'inscrits, avec une majorité des communes ayant moins de 2 % d'inscrits :

- 10 % des communes répondantes n'ont personne sur leur registre
- 62 % des communes répondantes ont moins de 1% d'inscrits
- 15 % des communes répondantes ont entre 1 et moins de 2% d'inscrits
- 6 % des communes répondantes ont entre 2 et moins de 3% d'inscrits
- 6 % des communes répondantes ont entre 3 et moins de 10% d'inscrits
- 1 % des communes répondantes ont plus de 10 % d'inscrits (entre 16 et 20 % d'inscrits). Il s'agit de deux villages de 406 et 509 habitants et deux communes de 1 204 et 7 972 habitants pour les pourcentages les plus élevés.

Les communes répondantes ont indiqué que ce nombre était stable par rapport aux années précédentes pour 64 % d'entre elles, en baisse pour 16 %, en augmentation pour 14 % et variable d'une année sur l'autre pour 6 %.

Afin de promouvoir le recrutement et l'inscription des personnes vulnérables sur les registres communaux, 64 % des 535 communes répondantes indiquent mettre en place une ou plusieurs actions (tableau 7). Les trois principales sont la diffusion d'information dans le journal, le site Internet de la commune ou sur les panneaux d'affichage municipaux. Viennent ensuite l'envoi de courriers systématiques sur un critère d'âge ou d'inscription antérieure et l'information par la presse locale. Les tracts dans les boîtes aux lettres et l'affichage auprès d'intermédiaires sont nettement moins utilisés. Les contacts téléphoniques, les visites à domicile, la presse locale et les réseaux sociaux n'avaient pas été mentionnés dans notre questionnaire et ont été ajoutés en texte libre par certaines communes. Concernant l'affichage, si nous avons identifié les professionnels de santé, certains répondants ont ajouté les associations, clubs séniors et concierges.

Tableau 7. Répartition des actions de promotion du registre (N=535)

Plusieurs réponses possibles (somme des pourcentages supérieure à 100).

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Action	% (n)
Information dans le journal municipal	85 (455)
Information sur le site Internet de la commune	84 (449)
Messages sur les panneaux d'affichage municipal	67 (358)
Courriers systématiques sur un critère d'âge ou d'inscription antérieure	39 (209)
Information dans la presse locale	35 (187)
Tracts dans les boîtes aux lettres	9 (48)
Affiches auprès d'acteurs relais (professionnels de santé, associations, clubs séniors, concierges)	9 (48)
Utilisation des réseaux sociaux	3 (16)
Visite à domicile	1 (5)
Contact téléphonique	1 (5)

Les communes ont aussi eu recours fréquemment à des personnes ou services relais pour inciter au recrutement (40 %). Ces relais (tableau 8) sont avant tout les CCAS (qui sont déjà les principaux opérateurs en charge du registre, et dans 17 % des cas en charge de l'assistance aux personnes inscrites). Viennent ensuite les services d'aide à domicile (SAAD), les associations, les services de soins infirmiers à domicile (SIAAD) et les médecins, juste avant les pharmaciens et les CLIC (Centre locaux d'information et de Coordination en faveur des personnes âgées). Les autres

relais sont beaucoup plus rares (élus, bailleurs, caisses de retraites, facteurs, bénévoles, services de portage de repas à domicile, police municipale, voisins et famille, services civiques), dont plusieurs n'avaient pas été identifiés dans notre questionnaire et ont été ajoutés par les répondants.

Tableau 8. Répartition des personnes ou services relais utilisés par les communes pour inciter à l'inscription sur les registres (N=214)

Plusieurs réponses possibles (somme des pourcentages supérieure à 100).

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Relais	% (n)
CCAS	68 (148)
SAAD	48 (103)
Associations	42 (90)
SIAAD	35 (75)
Médecins généralistes	35 (75)
Pharmaciens	29 (62)
CLIC	28 (60)
Élus	6 (13)
Bailleurs	4 (9)
Caisses de retraite	3 (6)
Facteurs	3 (6)
Bénévoles	3 (6)
Services de portage de repas	2 (4)
Police municipale	2 (4)
Voisins et famille	1 (2)
Services civiques	1 (2)

Ces relais sont contactés de diverses manières (tableau 9) : par mail, téléphone, sms ou courrier postal mais aussi par affichage/flyers, par contact direct, par la presse, par des réunions ou par visite.

Tableau 9 : Moyens utilisés par les communes répondantes pour prendre contact avec les services relais (N=214).

Les chiffres dans le tableau sont les nombres de réponses par type de services relais. En en-tête de colonne sont indiqués les moyens de contact (mail, téléphone, etc.) ainsi que le nombre total de répondants, celui-ci différant selon les colonnes. Plusieurs réponses possibles (la somme des réponses peut être supérieure au nombre de répondants).

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

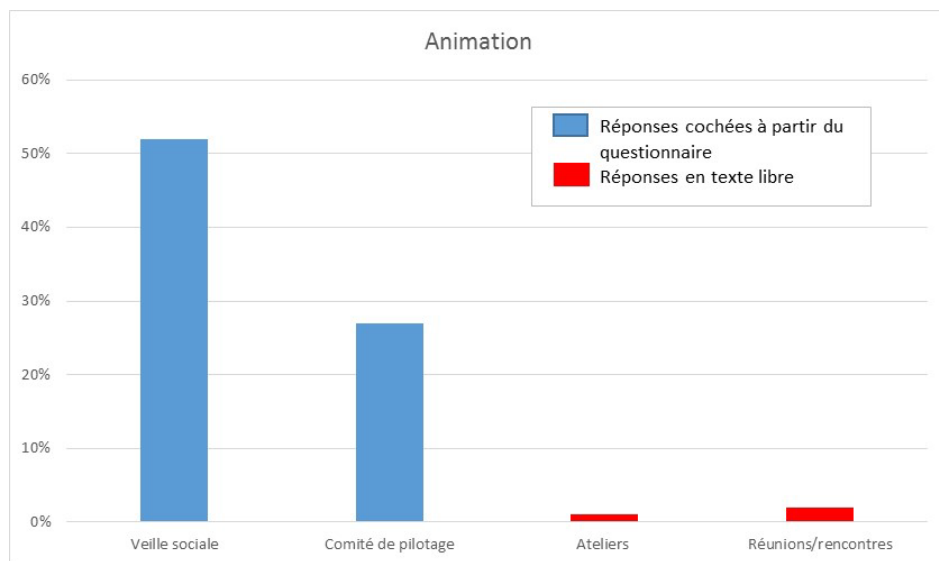
	Modalités de contact des services relais								
	Mail N=103 (n)	Téléphone N=88 (n)	Sms N=4 (n)	Courrier postal N=71 (n)	Affichage / flyers N=4 (n)	Contact direct N=19 (n)	Presse N=3 (n)	Réunions N=25 (n)	Visites N=7 (n)
CCAS	69	63	4	47	3	11	2	19	6
SAAD	64	41	1	40	3	8	1	15	1
Associations	47	32	1	41	2	9	1	15	1
SIAAD	48	29	0	32	3	7	0	9	1
Médecins généralistes	31	19	1	49	4	7	0	7	1
Pharmaciens	30	18	1	41	4	6	0	7	1
CLIC	35	22	1	26	2	5	0	9	0
Elus	6	5	1	1	0	2	0	0	1
Baillleurs	4	1	0	7	0	1	0	1	0
Caisses de retraite	3	2	0	4	1	1	0	1	0
Facteurs	5	3	0	2	0	0	0	2	0
Bénévoles	3	2	0	0	0	0	0	1	1
Services de portage de repas	2	3	0	1	0	0	0	1	0
Police municipale	0	2	0	1	0	1	0	0	0
Voisins et famille	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Services sociaux	10	7	1	4	0	2	0	3	1
Services civiques	1	2	0	1	0	0	0	1	0

À titre d'exemple, sur 214 communes répondantes, 103 utilisent le mail pour contacter les services relais, parmi lesquels 69 sont des CCAS avec ce type de moyen de communication. Sur ces mêmes 214 communes, 25 organisent des réunions pour contacter les services relais, pour 15 d'entre elles avec les SAAD ou encore pour 3 d'entre elles avec les services sociaux.

Plus généralement, les acteurs ont été interrogés sur l'existence et, le cas échéant les modalités d'animation des acteurs ou des partenaires du territoire mise en place par la mairie.

Sur 535 répondants, 18 % ont répondu qu'il existait une animation des acteurs locaux, pour une grande majorité sous la forme d'une veille sociale ou d'un comité de pilotage et dans certains cas sous forme d'ateliers ou de réunions/rencontres (figure 6).

Figure 6. Répartition des modes d'animation des acteurs locaux par les mairies (N=98)



Le plus souvent, cette animation était organisée avant le démarrage du plan canicule (77 %), mais aussi pendant la période de mise en œuvre du plan (52 %) et après la saison estivale pour en faire le bilan (37 %).

Au-delà de l'inscription des personnes vulnérables sur les registres, se posait la question de l'actualisation des informations les concernant. Seuls 18 % des 491 répondants ont déclaré appeler les personnes inscrites avant le démarrage du PNC en juin, mais pour 93 % d'entre elles c'était l'occasion de compléter les informations collectées au moment de l'inscription.

Radiation

Il nous a paru intéressant de savoir si, au-delà de l'identification et de l'inscription des personnes vulnérables sur les registres, il existait des dispositifs de radiation des personnes inscrites, et dans quels cas cette radiation pouvait être réalisée (figure 7).

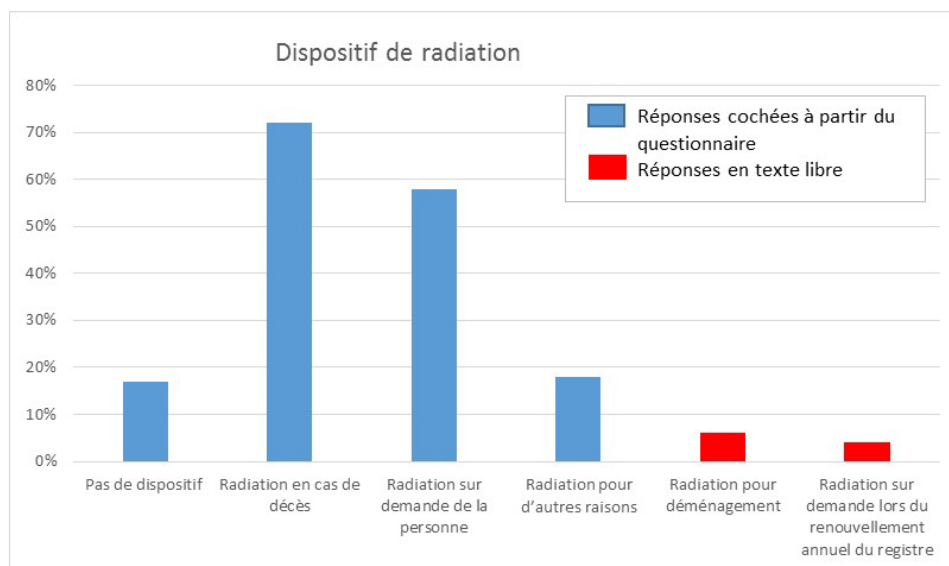
Quatre-vingt-quatre mairies n'ont pas mis en place de dispositif de radiation.

Parmi les 499 communes ayant mis en place un dispositif de radiation (Figure 7), le principal motif était le décès, suivi d'une demande de la personne inscrite ou une autre raison non précisée.

D'autres motifs plus rares ont été cités comme un déménagement ou une sollicitation lors du renouvellement annuel du registre à la demande de l'utilisateur ou d'un tiers.

Figure 7. Répartition des modalités de radiation du registre (N=499)

Plusieurs réponses possibles (somme des pourcentages supérieure à 100)

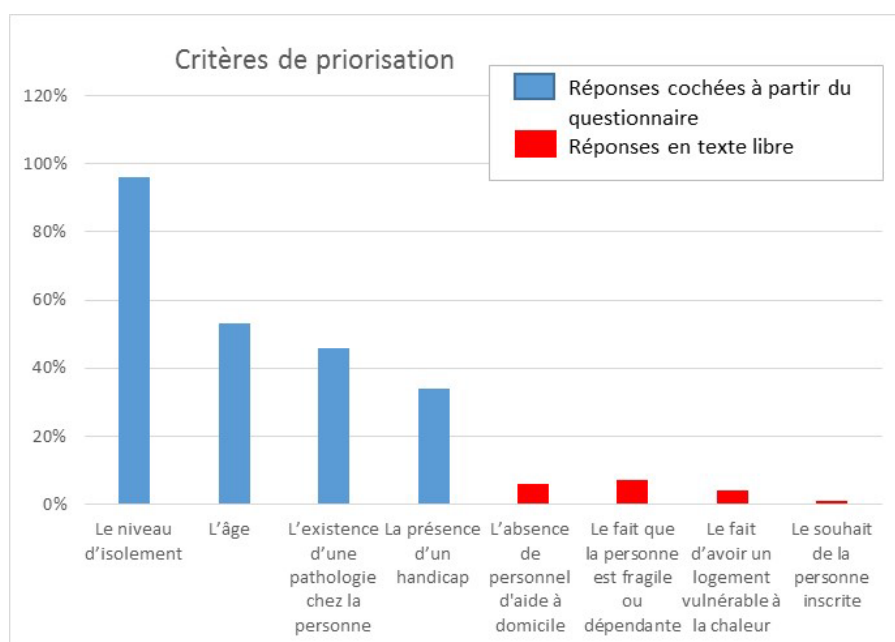


Priorisation des personnes vulnérables

Lors des périodes caniculaires, les personnes inscrites sur les registres municipaux sont appelées par les services en charge. Nous leur avons demandé s'il existait des critères de priorisation de ces appels : 26 % des 527 répondants de l'enquête actuelle ont répondu positivement. Parmi ces 136 répondants (Figure 8), presque tous (96 %) priorisent sur un critère d'isolement des personnes, puis sur l'âge pour une moitié d'entre eux, suivi par l'existence d'une pathologie, et enfin d'un handicap. Certaines mairies ont évoqué d'autres critères, bien que de façon beaucoup moins fréquente : la fragilité, isolement ou dépendance des personnes, la vulnérabilité de leur logement par rapport à la chaleur (comme par exemple le fait d'avoir un logement sous les toits), voire même le souhait des personnes (service « p'tit plus » consistant à contacter la personne au moins une fois par semaine quelles que soient les conditions météorologiques).

Figure 8 : Répartition des critères de priorisation d'appel en période caniculaire (N=136)

Plusieurs réponses possibles (somme des pourcentages supérieure à 100)



Assistance en période caniculaire

Appel des personnes inscrites sur les registres municipaux pendant une canicule

Le premier objectif du registre municipal, une fois les personnes inscrites, est de les appeler pendant un épisode de canicule, pour s'assurer qu'elles se portent bien, leur rappeler les conseils de prévention, leur apporter une aide, voire appeler les secours si nécessaire.

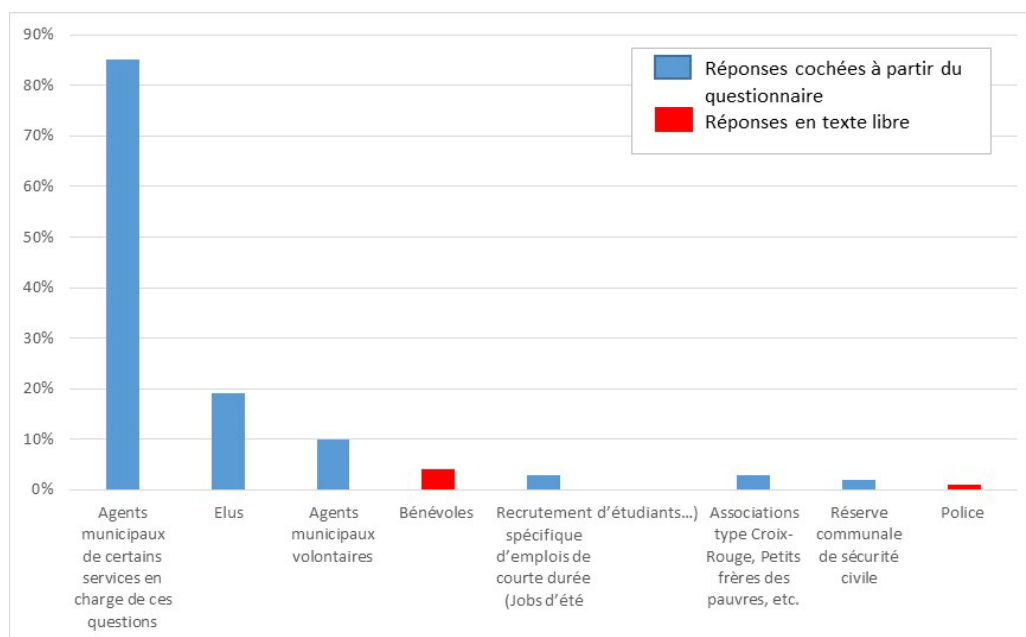
Nous avons donc demandé le nombre d'agents affectés à la prise de contact téléphonique des personnes inscrites sur le registre municipal. Ce nombre varie entre 0 et 90 personnes, avec une médiane à 2 et une moyenne à 4 (N= 478).

Il était également intéressant de savoir si ces personnes étaient mobilisables durant toute la période du PNC (du 1^{er} juin au 15 septembre), ou seulement sur une période plus restreinte. Sur 446 répondants, 395 ont indiqué qu'elles étaient mobilisables pendant toute la période du PNC, et 51 pendant une période plus restreinte. Ces derniers ont précisé la période de mobilisation, qui était soit pendant les alertes (59 %), soit selon les besoins (4 %), soit pendant « tout l'été » (16 %, réponse en texte libre sans précision de date).

Par ailleurs, 59 % des 453 répondants ont indiqué que les personnes mobilisées pour les appels téléphoniques peuvent l'être également le week-end et les jours fériés.

Les personnes affectées à la prise de contact téléphonique appartiennent le plus souvent à différents services municipaux ou sont élus, et de façon plus anecdotique elles peuvent être recrutées spécifiquement, faire partie d'associations, de la police ou être bénévoles (figure 9).

Figure 9. Répartition des personnes affectées à la prise de contact téléphonique (N=446)



Plus spécifiquement, les 386 agents municipaux impliqués dans la prise de contact téléphonique (1^{re} catégorie de la figure 9) appartiennent aux services suivants : CCAS (63 %), accueil ou le secrétariat de la mairie (12 %), administration (7 %), services sociaux (6 %), service dédié aux personnes âgées (4 %), services techniques (3 %), police (3 %), bénévoles (1 %), services divers de la mairie (0,7 %) ou élus (0,3 %). Ces réponses ont été données en texte libre sans proposition de notre part.

Concernant l'organisation des appels en période de canicule (N=450), 65 % d'entre eux sont réalisés au premier jour de vigilance orange et 35 % de façon anticipée sur la base des prévisions de Météo-France.

Pour appeler toutes les personnes du registre municipal, les ressources humaines nécessitent entre 0 et 21 jours, avec une médiane à 1 et une moyenne à 1,2. Parmi les 447 réponses, 73 % ont besoin d'une journée pour appeler toutes les personnes inscrites, 24 % ont besoin d'une demi-journée et 42 % de 2 jours, les autres durées étant plus anecdotiques.

Dans la mesure où les personnes peuvent être appelées plusieurs fois, nous avons également demandé combien de temps s'écoulait entre deux appels consécutifs. Cette durée variait entre moins d'un jour (127 répondants sur 395) et 60 jours (1 répondant), avec une médiane à 1 jour et une moyenne autour de 2 jours. Ainsi, 32 % des répondants rappellent le même jour, 29 % le lendemain, 22 % 2 jours plus tard et 7 % 3 jours plus tard.

Nous avons également demandé si l'appel était renouvelé lorsque la personne vulnérable ne répondait pas. Dans la très large majorité des cas, le service rappelle plusieurs fois, puis si la personne ne répond toujours pas il engage une autre démarche. Certains services rappellent plusieurs fois mais ne font rien de plus si la personne ne répond pas, d'autres ne rappellent pas mais engagent une autre démarche, et plus rarement ils ne rappellent pas et ne font rien de plus (tableau 10).

Tableau 10. Répartition des démarches effectuées en l'absence de réponse (N=395)

Démarche	% (n)
On ne rappelle pas et on ne fait aucune autre démarche	2 (8)
On ne rappelle pas mais on engage une autre démarche	5 (20)
On rappelle un certain nombre de fois mais on n'engage aucune autre démarche si la personne ne répond pas	9 (35)
On rappelle la personne un certain nombre de fois. Si pas de réponse, on engage une autre démarche	84 (332)

Dans le cas où le service engage une autre démarche (N= 89), qu'il ait au préalable appelé une ou plusieurs fois, cette démarche peut prendre les formes suivantes :

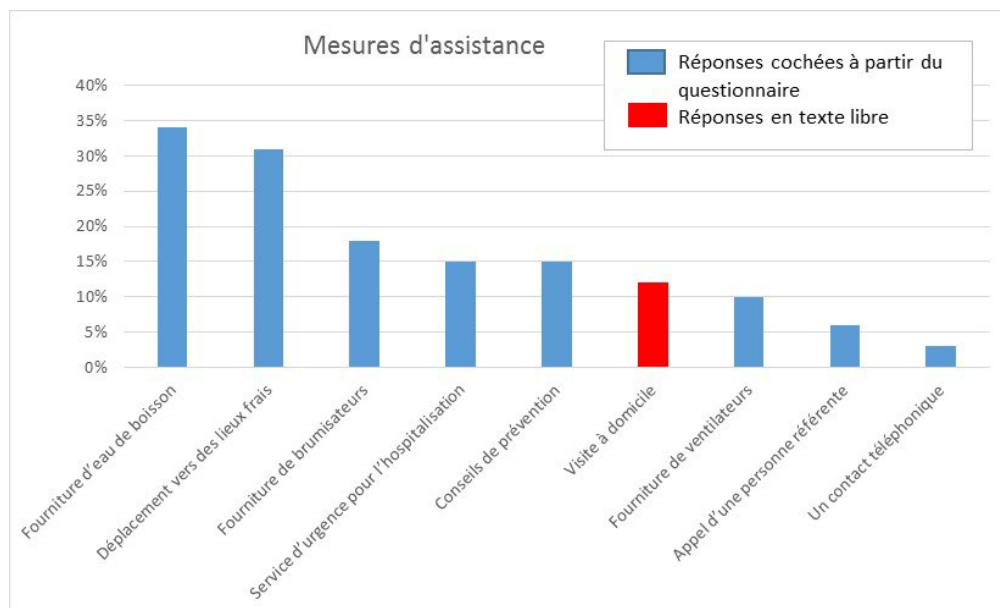
- Un agent du même service est envoyé au domicile de la personne (12 répondants sur 24)
- Le service appelle un tiers (personne à domicile, famille...) (7 répondants sur 24)
- Le service contacte un élu qui se déplace au domicile (4 répondants sur 24)
- Le service appelle les pompiers ou le Samu (1 répondant sur 24)

Assistance

Au-delà des appels, des mesures d'assistance peuvent être mises en place pour aider les personnes vulnérables à domicile.

Les mesures proposées (figure 10) concernent la fourniture de moyens de rafraîchissement (eau de boisson, brumisateurs, ventilateurs), le déplacement ponctuel vers des lieux frais, un service d'urgence pour l'hospitalisation, une visite à domicile ou des mesures plus distantes qui relèvent a priori plus du simple appel téléphonique comme des conseils de prévention, un contact téléphonique ou l'appel d'une personne référente. Les visites à domicile et les mesures à distance via un appel téléphonique n'étaient pas proposées dans notre questionnaire et ont été ajoutées par certains répondants.

Figure 10. Répartition des mesures d'assistance proposées par l'organisme qui en a la charge (N=561)



Pour les mairies qui proposent un déplacement vers des lieux frais (N=159), celui-ci est très largement organisé par les agents municipaux en charge de ces questions (tableau 11). Ils étaient déjà les plus nombreux à être en charge des appels téléphoniques en cas de canicule. Parmi eux les plus souvent impliqués sont les CCAS (comme pour les appels téléphoniques) à 66 % (parmi 117 répondants), puis les services de transport (11 %) et la police (7 %).

D'autres acteurs prennent en charge les déplacements vers des lieux frais (tableau 11) : les agents municipaux volontaires, les associations et la réserve communale de sécurité civile, mais aussi des acteurs qui ne faisaient pas partie des réponses proposées et ont été entrés en texte libre : les élus, des bénévoles ou un prestataire.

Tableau 11. Répartition des organismes en charge du déplacement des personnes vulnérables vers des lieux frais (N=159)

Plusieurs réponses possibles (somme des pourcentages supérieure à 100).

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Origine des personnes	% (n)
Agents municipaux de services en charge de ces questions	79 (126)
• CCAS	• 66 (52)
• Services de transport	• 11 (9)
• Police	• 7 (6)
Élus	11 (17)
Agents municipaux volontaires	10 (16)
Associations type Croix-Rouge, Petits frères des pauvres, etc.	10 (16)
Réserve communale de sécurité civile	2 (3)
Bénévoles	1 (2)
Prestataire	1 (2)

Un quart (24 %) des mairies (N=507) disposait d'un questionnaire standard pour identifier le degré d'urgence d'une évacuation lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

Utilité des mesures d'appel et d'assistance

Deux tiers des 479 répondants estiment que les mesures d'appel et d'assistance sont très utiles, bien que cela ne fasse pas l'unanimité :

- Très utiles : 65 %
- Peu utiles : 16 %
- Pas utiles : 1 %
- Ne sait pas : 18 %

Les 313 communes qui ont répondu « très utiles » (tableau 12) pensent que cela permet avant tout de mettre en place une surveillance socio-sanitaire des personnes inscrites, de les rassurer, de garder le contact, de leur rappeler les mesures de prévention et plus rarement de les satisfaire ou d'avoir un lien avec la famille. Seuls 11 % des répondants pensent que cela permet d'intervenir si besoin et 1 % que cela permet de déplacer les personnes vers un lieu climatisé. Parmi elles, un faible pourcentage pense que le dispositif est insuffisant (elles le jugent néanmoins utile) et que les personnes inscrites sont déjà sensibilisées ou ont déjà pris des mesures.

Parmi les 77 répondants qui jugent les mesures d'appel et d'assistance « peu utiles » (tableau 12), la première raison est que le dispositif est inutile et coûteux, puis que les personnes ont déjà pris les mesures nécessaires et/ou sont déjà sensibilisées. Certains pensent également que les personnes vulnérables sont rarement isolées, que le dispositif est insuffisant, que certaines personnes en sont mécontentes et que la solidarité au sein du réseau est insuffisante.

Les deux communes qui ont jugé le dispositif « pas utile » n'ont pas donné de raison.

Afin d'objectiver cette perception de l'utilité du registre, nous avons demandé aux communes interviewées si le registre avait été effectivement activé depuis sa mise en place et si cette activation répondait à ses objectifs. Dans 71 % des mairies ayant répondu à cette question, le registre a été activé au moins une fois depuis sa mise en place (jamais dans 20 % des cas, les autres mairies n'ayant pas su répondre). La dernière année d'activation du registre correspondait pour 83 % des 326 répondants à 2018, suivi par 2017 dans 5% des cas puis 2004 dans 4 % des cas, les autres années représentant entre 0,3 et 1,5 % des cas. L'année 2019 n'est indiquée comme la dernière année d'activation du registre que dans 0,3% des cas, mais il s'agit de l'année de passation des questionnaires : sachant que les mairies ont répondu entre juillet et octobre, il est possible que pour un certain nombre d'entre elles l'activation n'ait pas encore eu lieu au moment où elles ont répondu, et pourrait expliquer le fort pourcentage de 2018. Enfin, pour 95 % des 326 répondants, l'activation du registre répondait à son objectif.

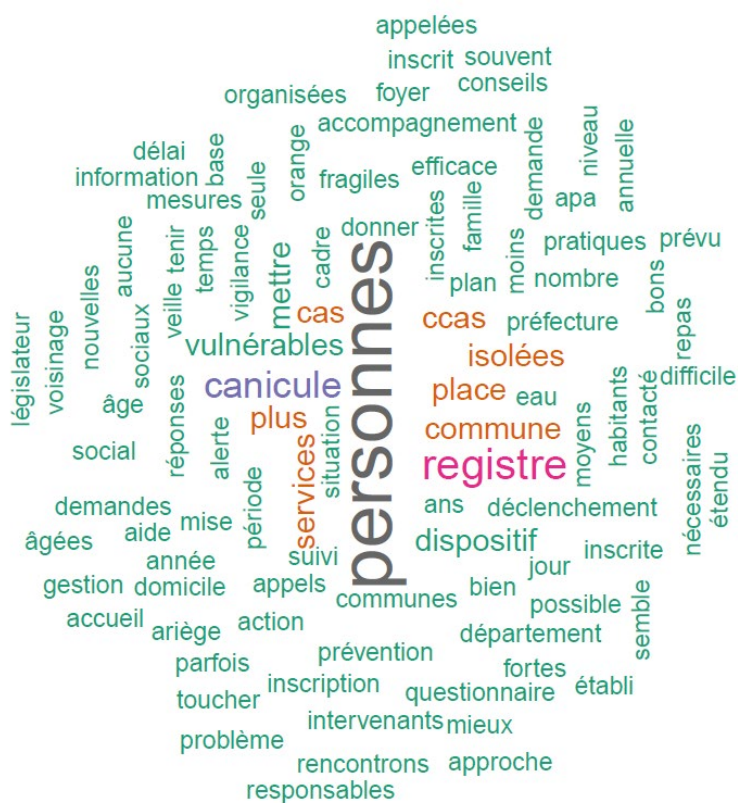
Tableau 12. Répartition des raisons de l'utilité des mesures d'appel et d'assistance aux personnes inscrites sur le registre municipal (N= 390)

Utilité	Raisons	% (n)
Mesures très utiles (N=313)	Elles permettent de mettre en place une surveillance socio-sanitaire	34 (133)
	Elles permettent de rassurer les personnes inscrites	18 (70)
	Elles permettent d'avoir un contact avec les personnes inscrites	15 (59)
	Elles permettent de rappeler les conseils de prévention	14 (55)
	Elles permettent d'intervenir si besoin	11 (43)
	Elles permettent d'avoir un lien avec la famille	5 (20)
	Elles satisfont les personnes inscrites	4 (16)
	Elles permettent de présenter les services d'aide existants	1 (4)
	Elles permettent de déplacer les personnes vers un lieu climatisé	1 (4)
	Les personnes ont déjà pris des mesures, sont déjà sensibilisées	0,3 (1)
	Elles permettent de fournir du matériel de rafraîchissement	0,3 (1)
	Dispositif inutile et coûteux	25 (98)
	Mesures peu utiles (N=77)	Les personnes ont déjà pris des mesures, sont déjà sensibilisées
Les personnes sont rarement isolées		9 (35)
Le dispositif est insuffisant		5 (20)
Les personnes sont mécontentes		3 (12)
Les mesures permettent d'avoir un lien avec la famille		1 (4)
La solidarité du réseau est insuffisante		1 (4)

Commentaires

À la fin du questionnaire, les personnes avaient la possibilité de laisser des commentaires. Un nuage de mots (figure 11) permet de visualiser ceux qui ressortent des commentaires (N=45) détaillés dans le Tableau 20 (annexe 4).

Figure 11. Commentaires libres sur les registres municipaux



Actions pour les écoles

Comme pour les réponses concernant les registres, les tableaux ou graphiques présentent en bleu les réponses issues de questions fermées du questionnaire, en rouge les réponses en texte libre, lorsque les deux types de réponses coexistent.

Actions concernant le bâti

Sur les 176 communes ayant répondu, 64 % ont indiqué que des aménagements avaient été réalisés depuis 2003 pour réduire l'impact de la chaleur en milieu scolaire. Ces aménagements sont listés dans le tableau 13 (ils ont tous été entrés en texte libre par les mairies, aucune proposition n'étant faite dans les questionnaires). Chaque commune a bien sûr pu lister plusieurs aménagements. Il n'est pas possible de savoir s'ils ont été mis en place sur toutes les écoles de la commune ou sur certaines d'entre elles selon les besoins.

Les travaux peuvent être pérennes, sur le bâti proprement dit : isolation, construction d'un préau, remplacement de fenêtre ou pose de double-vitrage, de volets, de brise-soleil, installation d'une ventilation ou d'une climatisation ; d'autres sont de petits aménagements comme l'installation de stores ou de rideaux, de jets d'eau ou de voiles d'ombrage dans la cour ; certaines communes ont également eu recours à la végétalisation ; enfin certains aménagements cités sont plus des mesures ponctuelles comme l'achat de bouteilles d'eau ou l'arrêt de l'école pendant les journées les plus chaudes.

Tableau 13. Aménagements des bâtiments scolaires pour réduire l'impact de la chaleur (N=176)

Type d'aménagement	% de communes (n)
Installation de stores ou de rideaux	53 (93)
Climatisation	29 (51)
Installation de film occultant sur les fenêtres	21 (37)
Travaux d'isolation	19 (33)
Achats de ventilateurs	16 (28)
Plantation d'arbres, végétalisation	12 (21)
Pose de volets	11 (19)
Préau (construction ou réaménagement)	7 (12)
Achats de brumisateurs	6 (11)
Achat de bouteilles d'eau, installation de fontaine à eau	4 (7)
Installation de ventilation / VMC	4 (7)
Installation de voiles d'ombrage	2 (4)
Installation de brise-soleil	2 (4)
Installation de double-vitrage	1 (2)
Arrêt de l'école (+ service minimum)	1 (2)
Remplacement des fenêtres	1 (2)
Installation de jets d'eau	1 (2)

L'une des mairies a déployé plus de 30 cours dites OASIS en 2018-2019 : il s'agit de cours résilientes avec sol drainant et végétalisée, espace de stockage des eaux de pluie...⁷

Si une majorité des communes a indiqué avoir réalisé des aménagements pour lutter contre la chaleur dans les écoles, seules 36 % d'entre elles précisent avoir un plan d'aménagement pour la rénovation des bâtiments scolaires (N=58) et 37 % pour la construction de nouveaux bâtiments (N=59). Onze communes ont à la fois un plan de rénovation et de construction, sept uniquement un plan de construction, sept uniquement un plan de rénovation et 30 aucun plan.

⁷ Les cours Oasis constituent une nouvelle méthode de rénovation des cours des établissements scolaires et permettent d'envisager de nouveaux usages pour celles-ci. Elles permettent de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous. <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389/#la-methode-oasis>

Les aménagements inscrits dans le plan de rénovation des bâtiments ou dans le plan de construction se recoupent assez souvent (Tableau 14), bien que leur fréquence varie un peu selon le type de plan, mais les quatre premiers sont dans les deux cas l'installation de stores intérieurs, la plantation d'arbres, un accès à l'eau facilité et la rénovation/construction du préau. Les autres aménagements sont ensuite dans les deux cas l'utilisation de revêtements moins absorbants par rapport à la chaleur et l'installation de contrevents extérieurs. La climatisation, la ventilation, l'isolation ou l'arrêt de l'école (bien que cela ne soit pas de la rénovation) sont plus marginaux.

Tableau 14. Aménagements inscrits dans les plans de rénovation et de construction des écoles

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Type d'aménagement	Plan de rénovation (N= 58) % de communes (n)	Plan de construction (N=59) % de communes (n)
Stores intérieurs	76 (44)	59 (35)
Accès à l'eau facilité / encouragé	48 (28)	50 (30)
Préau	43 (25)	64 (38)
Plantation d'arbres	24 (14)	50 (30)
Utilisation de revêtements moins absorbants	14 (8)	27 (16)
Contrevents extérieurs	10 (6)	32 (19)
Climatisation	5 (3)	0
Arrêt d'école	5 (3)	0
Installation d'une ventilation/VMC	0	5 (3)
Isolation	0	5 (3)

Au-delà des aménagements réalisés, 58 % des 173 communes ayant répondu à cette question ont considéré que des aménagements, actuellement non existants, seraient nécessaires (Tableau 15). Parmi ceux-ci on retrouve ceux qui étaient déjà les plus cités dans les plans de rénovation ou de construction : revêtements moins absorbants, stores intérieurs, contrevents extérieurs, arbres, préau ou accès à l'eau facilité. La climatisation, peu présente dans les plans de rénovation (5 % des communes), est citée par 23 % d'entre elles comme un aménagement qui serait nécessaire. On trouve ensuite une liste d'aménagements moins cités qui relèvent à la fois de petit matériel (ventilateurs, brumisateurs, film occultant), de mesures organisationnelles (repas froid) ou de véritables travaux (installation de cours Oasis, isolation, brise-soleil ou ventilation/VMC).

Tableau 15. Aménagements non existant mais qui seraient nécessaires pour lutter contre la chaleur (N=100)

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Type d'aménagement	% (= n) de communes
Utilisation de revêtements moins absorbants	40
Stores intérieurs	39
Contrevents extérieurs	31
Plantation d'arbres	27
Climatisation	23
Préau	12
Accès à l'eau facilité / encouragé	19
Ventilateur	5
Isolation	4
Végétalisation	3
Film occultant	3
Installation d'une ventilation/VMC	3
Repas froid	2
Cour Oasis	1
Brumisateur	1
Brise-soleil	1

Actions Concernant le personnel

En plus des actions concernant les bâtiments, d'autres sont destinées au personnel géré par la commune (surveillants du temps périscolaire, personnel de cantine, d'entretien ou de gardiennage). Les mesures concernant les enseignants ne peuvent être demandées à la commune car elles relèvent du Ministère de l'éducation nationale.

Une majorité des communes (61 % des 171 qui ont répondu à cette question) possède une procédure d'information pour le personnel concernant les risques liés à la chaleur. La même proportion (61% des 168 communes ayant répondu à cette question) dispose d'une procédure d'information pour le personnel concernant les moyens de protéger les enfants de la chaleur.

Par ailleurs de nombreuses communes mettent à disposition de leur personnel des conduites à tenir en cas de fortes chaleurs : pour les inciter à faire boire les enfants ou à leur proposer des activités calmes, pour faciliter l'accès à l'eau (jeux, rafraîchissement) ou pour utiliser une salle plus fraîche (tableau 16).

Tableau 16. Conduites à tenir mises à disposition du personnel par les communes en cas de fortes chaleurs (N=180)

Type de conduite à tenir	% de communes (n)
Pour les inciter à faire boire les enfants	79 (142)
Pour faciliter l'accès à l'eau (jeux, rafraîchissement)	72 (130)
Pour les inciter à proposer aux enfants des activités calmes	71 (128)
Pour utiliser une salle plus fraîche	61 (110)

Bien que ces chiffres soient encourageants, 39 % des communes n'ont pas de procédure d'information du personnel concernant les risques liés à la chaleur. Le même pourcentage de communes n'a pas de procédure d'information du personnel concernant les moyens de protéger les enfants de la chaleur, et 17 % ne mette aucune conduite à tenir à disposition en cas de fortes chaleurs.

Commentaires

À la fin du questionnaire, les personnes avaient la possibilité de laisser des commentaires. Un nuage de mots (figure 12) permet de visualiser ceux qui ressortent principalement des commentaires (N=11), détaillés dans le Tableau 21 (annexe 4). Quatre communes ont indiqué ne pas avoir d'école.

Mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville

Différentes mesures recueillies ont concerné l'adaptation à la chaleur par des actions conjoncturelles (Tableau 18), ou la réduction de la chaleur par des actions pérennes (Tableau 19).

Actions d'adaptation à la chaleur

La mesure la plus fréquente (59 % des 143 communes ayant répondu) est le repérage et la mise à disposition de lieux frais (salles de réunions communales, lieux de culte, supermarchés, bibliothèques, etc.), qu'ils soient naturellement frais ou climatisés (Tableau 18). Le corollaire de cette mesure, qui consiste à mettre à disposition des itinéraires frais pour faciliter l'utilisation de l'espace public lors des vagues de chaleur et indiquer les zones plus fraîches de la ville, n'est quant à lui mis en place que par un très faible pourcentage de communes ayant répondu à cette question (9 %). Pour les communes qui mettent en place cette mesure, ces lieux ou itinéraires frais sont portés à la connaissance de la population via le site internet de la commune, des panneaux d'affichage en ville, le journal de la commune ou plus rarement des applications pour smartphone et les réseaux sociaux.

La deuxième mesure prise par les mairies est l'arrosage des espaces verts (36 %), suivie de plus loin par l'installation de brumisateurs (16 %) et presque au même niveau (15 %) l'ouverture des parcs la nuit, l'aménagement des horaires des piscines ou la cartographie des points d'eau avec mise à disposition pour la population. L'arrosage des rues est beaucoup moins fréquent (7 %).

D'autres mesures, évoquées spontanément par les communes sont l'information sur la prévention des risques liés à la chaleur (3 %), la mise à disposition de points d'eau (2 %), la gratuité ou tarification réduite dans les lieux frais (2 %) ou la distribution de gourdes ou de bouteilles d'eau (1 %).

Tableau 18. Mesures d'adaptation à la chaleur en ville (N=143)

Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Type de mesure et vecteur d'information	% de communes
Repérage et mise à disposition de lieux frais	59 % (84)
- Site Internet de la ville	- 59 communes
- Panneaux d'affichage municipal	- 49 communes
- Journal de la ville	- 40 communes
- Appli Smartphone	- 14 communes
Mise à disposition d'itinéraires frais	9 % (13)
- Site Internet de la ville	- 10 communes
- Panneaux d'affichage municipal	- 10 communes
- Journal de la ville	- 6 communes
- Appli Smartphone	- 4 communes
- Réseaux sociaux	- 3 communes
Arrosage des espaces verts	36 % (51)
Brumisateurs	16 % (23)
Ouverture des parcs la nuit	15 % (21)
Aménagement des horaires des piscines	15 % (21)
Cartographie des points d'eau	15 % (21)
Arrosage des rues	7 % (10)
Information sur la prévention	3,5 % (5)
Points d'eau	2 % (3)
Gratuité/tarification réduite des lieux frais	2 % (3)
Distribution de gourdes/bouteilles d'eau	1 % (1)

Actions pour réduire la chaleur en ville

La mesure pérenne la plus fréquemment prise par les communes répondantes pour réduire la chaleur est la plantation d'arbres ou d'espaces verts. Suivent de plus loin l'installation de toitures végétalisées ou la mise en place de rues végétales, et l'utilisation de revêtements absorbants moins la chaleur que les revêtements habituels, pour les chaussées ou les trottoirs. Les murs végétaux sont très peu fréquents.

Quelques aménagements anecdotiques ont été spontanément évoqués par les communes comme l'apport d'eau en ville (étendues d'eau, miroirs d'eau, etc.) ou l'isolation de logements gérés par la ville.

Tableau 19. Mesures pour réduire la chaleur en ville (N=143)

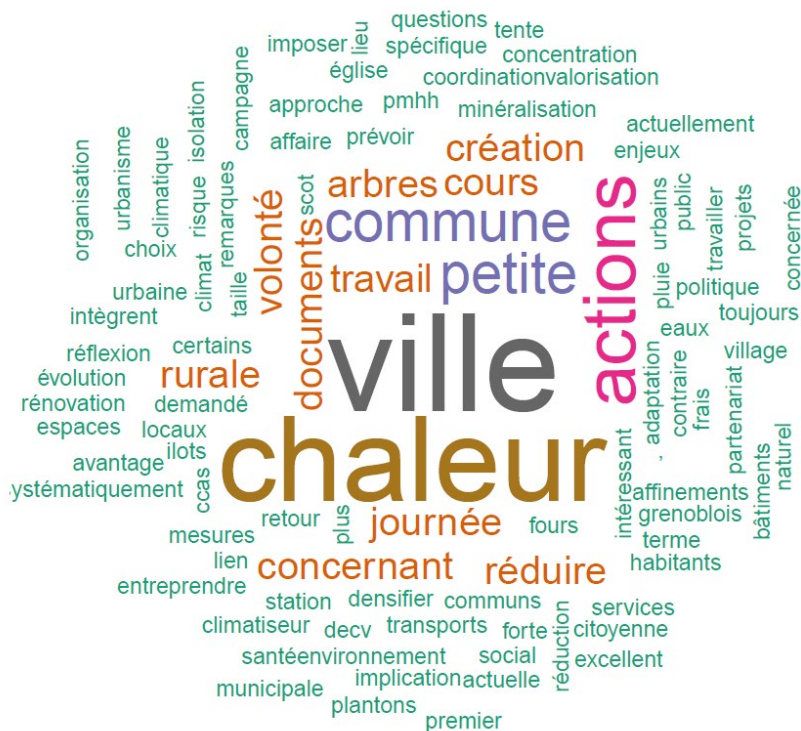
Bleu = réponses cochées à partir du questionnaire. Rouge = réponses en texte libre

Type de mesure et vecteur d'information	% de communes (n)
Plantations d'arbres ou d'espaces verts	47 (67)
Toitures végétalisées	14 (20)
Rues végétales	13 (19)
Utilisation de revêtements peu absorbants	11 (16)
Murs végétaux	5 (7)
Eau en ville	1 (1)
Isolation des logements	1 (1)

Commentaires

À la fin du questionnaire, les personnes avaient la possibilité de laisser des commentaires. Six personnes ont indiqué ne pas être concernées en raison de la petite taille de la commune. Un nuage de mots (Figure 14) permet de visualiser ceux qui ressortent principalement des commentaires détaillés (N=5) dans le tableau 23 (annexe 4).

Figure 14. Commentaires libres sur les mesures prises pour réduire la chaleur en ville



DISCUSSION

Dans le cadre du plan canicule, tel qu'il prévalait au moment de l'enquête, le maire joue un rôle important dans la gestion du plan à l'échelle locale, en lien avec le Préfet. Il a notamment pour obligation de tenir et mettre à jour le registre nominatif de recensement des personnes fragiles, de recenser et veiller à la présence de lieux et pièces climatisés ou rafraîchis dans les établissements accueillant des personnes à risque (maisons de retraites, écoles...), de veiller au bon fonctionnement et à l'entretien du réseau d'eau potable de sa commune ainsi que des points d'eau gratuits et d'utiliser tous les moyens dont il dispose (bulletin municipal, affiches, dépliants, etc.) pour communiquer les recommandations à suivre en cas d'épisodes de chaleur, les horaires d'ouverture des piscines, la liste des lieux climatisés recensés sur la commune, etc. Depuis l'été 2021, la gestion sanitaire des vagues de chaleur est intégré dans un dispositif Orsec qui s'articule avec les autres dispositifs de préparation existants, notamment le plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en cas de risques exceptionnels. Il s'appuie également sur les outils de soutien aux populations, qui relèvent d'obligations réglementaires, notamment le plan communal de sauvegarde et le registre communal nominatif relatif aux personnes âgées et en situation de handicap.

Dans le cadre de ce dispositif, le maire a pour rôle d'alerter et informer ses services et les structures et établissements relevant de sa compétence par exemple dont les CCAS et les établissements scolaires du 1^{er} degré. Il lui appartient, comme cela était déjà le cas dans l'ancien dispositif, de diffuser les recommandations sanitaires, de faire contacter les personnes fragiles isolées, de pouvoir organiser le transport des personnes vulnérables habitant dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs vers des lieux rafraîchis, de mettre à disposition des populations des lieux frais et des points d'eau, de fermer si besoin les établissements scolaires du 1^{er} degré et d'aménager les manifestations sportives et les horaires des chantiers sur la voie publique. Il est en lien avec le préfet et peut s'appuyer sur les associations et les volontaires du service civique. Il assure également le suivi des décès sur sa commune et doit réaliser un retour d'expérience (synthèse des mesures prises pendant une canicule, difficultés, améliorations envisagées) pour le préfet. Les attributions des maires dans le plan canicule sont donc nombreuses. Si elles ont évolué depuis l'enquête de 2019, elles ont toujours été conséquentes dans le plan canicule qui prévalait jusqu'en 2020, et n'ont fait que se renforcer avec l'intégration de la gestion canicule dans le dispositif Orsec.

Cette enquête a permis de recueillir de nombreuses informations concernant les mesures mises en place par les mairies pour protéger les populations lors des canicules, mais également de recueillir leurs difficultés et leurs suggestions. L'objectif initial d'avoir un large panel de communes répondantes n'a pas été atteint. Cette faible participation peut être relativisée par le fait que toutes les communes ne sont pas forcément concernées par la canicule (par exemple, les plus petites communes dépourvues d'îlots de chaleur urbain ou celles situées dans des zones plutôt fraîches l'été). Toutefois certaines communes concernées par la chaleur et de taille importante, pourtant sensibilisées aux problématiques environnementales, n'ont pas forcément répondu. La cartographie des communes ayant répondu montre néanmoins une répartition géographique sur une grande partie du territoire métropolitain, en particulier dans des régions fortement concernées par la canicule : régions habituellement chaudes (Côte d'Azur, région Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Occitanie), régions récemment concernées par cette problématique (Hauts-de-France, Bretagne, Normandie) et/ou très urbanisées (région parisienne, Toulouse, Strasbourg, Nice). Ce faible effectif n'a pas permis de mener des analyses stratifiées pour dégager d'éventuelles différences selon le type d'agglomération ou les types de climat.

Le mode d'administration du questionnaire, par emailing sans relance téléphonique ou postale, ainsi que la période d'étude pourraient expliquer aussi le faible taux de réponse. Bien que nous ayons reçu très peu de messages indiquant que les adresses mails auxquelles nous avons envoyé les questionnaires étaient erronées, il est possible que certaines adresses génériques n'aient pas

atteint le bon service ou la bonne personne et n'aient pas alors été redirigées. Si les réponses ne peuvent pas être considérées comme représentatives de ce qui se fait dans les communes de France métropolitaine pour lutter contre les effets de la chaleur, les informations recueillies permettent néanmoins d'avoir un aperçu des mesures mises en œuvre par les communes et de compléter de manière quantitative l'enquête qualitative sur 6 villes (4). Un biais de réponse n'est pas exclu du fait que les communes ayant répondu pouvaient être les plus motivées ou sensibilisées au sujet.

Les registres municipaux

Les acteurs

Les principaux résultats concernant les registres vont dans le sens de ce qui était connu, à savoir que les CCAS sont les plus impliqués dans la gestion des registres communaux, que ce soit pour identifier ou aider les personnes vulnérables. Mais d'autres acteurs ont toutefois été occasionnellement indiqués : les services spécifiques de la mairie dont la police, les services d'aide à la personne (aide à domicile, bénévoles, portage de repas, CLIC), les professionnels de santé (infirmiers, médecins, pharmaciens), les élus, les bailleurs sociaux, les concierges ou les voisins. La famille est assez souvent impliquée, que ce soit pour repérer les personnes vulnérables, les inscrire ou parce qu'elle est en demande d'information/assurance sur la santé des proches inscrits.

Les modalités d'inscription

Si les critères d'inscription respectent le plus souvent le décret de 2004 relatif à la constitution de ces registres⁸ (être âgé de 65 ans et plus à domicile ou présenter un handicap), d'autres critères ont été pris en compte comme l'état de santé, l'isolement, la vulnérabilité ou le fait de bénéficier d'un service d'aide à la personne. Dans certains cas, l'âge minimal d'inscription est inférieur à 65 ans, voire absent, soit supérieur à 65 ans et pouvant aller jusqu'à 80 ans. Dans ce dernier cas, ceci peut être lié à un manque de ressources humaines et financières de la commune.

Le nombre de personnes inscrites est généralement faible, et si pour la plupart des communes ayant participé à cette enquête ce nombre reste stable au fil des années, voire parfois en augmentation, pour un petit nombre de commune ce nombre diminue au cours du temps. Ceci peut s'expliquer par divers facteurs comme la démographie, le changement de lieu de résidence (par exemple passage du domicile à la maison de retraite), mais également être un indice du manque de moyens pour faire vivre ces registres, ou d'une méconnaissance de son existence par les personnes concernées, les aidants et les éventuels relais. Les mairies mettent ainsi en œuvre divers moyens pour inciter les personnes à s'inscrire, essentiellement via le journal ou le site Internet de la commune et via les panneaux d'affichage municipaux. Mais elles sont plusieurs à regretter de ne pas pouvoir récupérer les listes de personnes vulnérables auprès d'autres organismes afin de mieux identifier les personnes très isolées ou sans abri. Le croisement des listes n'étant cependant pas autorisé par le RGPD (Règlement général sur la protection des données), une sensibilisation des acteurs relais serait une opportunité pour améliorer l'inscription au registre. Une information des familles serait également utile pour les inciter à faire inscrire leurs proches âgés, voire à les prendre en charge ponctuellement, ce qu'un certain nombre d'entre elles font déjà : en 2015, 10% de la population générale déclarait s'être personnellement investis en accueillant une personne à risque de son entourage ou en s'assurant de son inscription sur le registre de la mairie (1). Par ailleurs, les petites communes considèrent parfois que le registre n'est qu'un complément permettant d'aider les personnes très isolées, mais que pour la plupart le réseau de solidarité de proximité est suffisant.

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000625175>

Utilité et rôle du registre

Malgré les difficultés évoquées, une large majorité de répondants considère que dans le principe un registre est utile, avant tout pour mettre en place une surveillance socio-sanitaire des personnes inscrites, les rassurer, garder le contact avec elles ou leur famille et leur rappeler les mesures de prévention. Seuls 11 % des répondants pensent que cela permet d'intervenir si besoin et 1 % que cela permet de déplacer les personnes vers un lieu frais. Ces mesures de séjour dans un lieu rafraîchi sont essentielles si le logement de la personne est trop chaud, car elles peuvent amoindrir les effets sanitaires d'une exposition aux fortes chaleurs du logement, et permettre à la personne de récupérer. Inciter les familles à accueillir leurs proches vulnérables chez eux, s'ils disposent d'un logement plus frais, est également une mesure à promouvoir. Là encore le manque de moyens est sans doute en cause, car il est coûteux de mettre à disposition des lieux frais, des moyens de déplacement et le personnel nécessaire ; ces difficultés sont certainement majorées en été par le manque de personnel dû aux congés. Une action qui pourrait faire l'objet d'une évaluation serait de prioriser les interventions comme celles des 24 % des mairies qui disposent d'un questionnaire standard permettant d'identifier le besoin d'évacuation d'une personne et son degré d'urgence, que ce soit vers un lieu frais ou par les secours. Ce type de questionnaire permettrait de façon standardisée et sur la base de connaissances scientifiques de poser les bonnes questions et d'identifier les signaux nécessitant une évacuation (signaux relatifs à la personne et à son état de santé, mais aussi au type de logement, à la température, aux moyens dont dispose ou pas la personne pour se protéger de la chaleur...). Néanmoins diverses mesures d'assistance sont proposées par les mairies comme la fourniture de moyens de rafraîchissement (eau, brumisateurs, ventilateurs), des visites à domicile ou plus simplement des conseils de prévention.

Les communes répondantes qui doutent de l'efficacité du registre pensent qu'il ne permet pas d'identifier les personnes vulnérables et qu'il est peu accessible. Elles estiment que les personnes inscrites sont plutôt celles qui prennent déjà des mesures ou sont sensibilisées, entourées, et que par ailleurs la solidarité au sein du réseau est insuffisante. D'ailleurs lorsque l'on regarde le nombre d'inscrits, il est plutôt faible, avec un maximum à 8 500 pour la plus grande ville. Cela représente un faible pourcentage de personnes, puisque, en dehors des 10 % de communes n'ayant aucun inscrit sur leur registre, près des deux tiers a moins de 1% d'inscrits et seulement quatre communes (villages ou petites villes) ont plus de 10 % d'inscrits. Des villes de plus de 100 000 habitants, dont certaines sont très concernées par les fortes chaleurs (villes de grande taille en climat méditerranéen ou continental) ont des pourcentages d'inscrits variant entre 0,4 et 1,6. Il n'est donc pas évident de relier, en relatif, l'importance des inscriptions avec la taille de la commune. Ces pourcentages sont un peu plus élevés si l'on se réfère non plus à la population générale mais à celle âgée de 65 ans et plus, qui est le principal critère d'inscription au registre municipal, avec une commune à 98 % d'inscrits et 3 communes à plus de 100 %, mais globalement ils restent assez modestes voire très faibles. L'enquête en population générale de 2015 (1) avait indiqué que seulement 4% des personnes de plus de 65 ans déclaraient s'être inscrites sur le registre de leur commune, ce qui est cohérent avec les chiffres indiqués via l'enquête actuelle auprès des mairies.

Modalités de contact des personnes inscrites

C'est peut-être ce faible nombre d'inscrits qui explique que la plupart des communes ont besoin, en cas d'alerte canicule, de seulement ½ journée à 2 jours pour appeler toutes les personnes inscrites, même si très ponctuellement ce chiffre peut être plus élevé, jusqu'à 21 jours. Cela peut aussi être dû au nombre de personnes affectées à la prise de contact téléphonique, qui est généralement assez faible (4 en moyenne), certaines d'entre elles n'étant mobilisables que pendant les alertes « canicule » même si la plupart le sont tout l'été. La notion d'été n'était pas toujours clairement identifiée. En effet, certaines mairies ont répondu mobiliser du personnel pour les appels sur une période plus restreinte que celle du PNC (qui va du 1^{er} juin au 15 septembre) et identifiée comme « tout l'été » : cette dernière réponse, faite en texte libre, paraît contradictoire

avec la mention d'une période plus restreinte que celle du PNC, sauf si les personnes qui ont répondu considèrent que les appels commencent le premier jour de l'été (21 juin) et non le premier jour du PNC (1^{er} juin).

Par ailleurs, 20 % des communes n'ont jamais activé leur registre, et pour certaines d'entre elles, même si elles sont peu nombreuses, l'année la plus récente d'activation du registre date de 2004. Or cette année-là est simplement celle de la sortie du décret, et n'a pas connu de réelle canicule contrairement aux années récentes (5). D'autres points ont été constatés concernant les appels : lorsqu'une personne ne répond pas, une minorité de communes ne renouvelle pas l'appel, ou attendent plusieurs jours avant de le faire, sans savoir si la personne est en détresse et a besoin d'aide. A noter cependant que la majorité des communes engage une démarche telle que l'envoi d'un agent au domicile de la personne, l'appel d'un tiers, ou l'envoi des secours. Hors enquête, des contacts avec certaines communes ont révélé le recours, pour des raisons budgétaires et de ressources humaines, à des automates d'appel : le risque est alors que, si le répondeur téléphonique se met en route, l'automate considère que la personne a répondu et ne déclenche pas d'autre appel ou l'envoi de secours.

Difficultés et lacunes des registres municipaux

Malgré une réelle nécessité de protection des personnes vulnérables aux fortes chaleurs, les retours des communes soulignent le besoin de rediscuter de leur format, des modalités de mise en œuvre, des ressources allouées aux registres ou d'alternatives plus efficaces. Les difficultés relevées par les communes ne semblent pas justifier, en l'état actuel des choses, le coût engendré, alors même que les interventions pourtant de première importance restent rares (intervention des secours, déplacement vers un lieu frais). Des contacts téléphoniques ponctuels en marge de l'enquête en ligne allaient dans ce sens, avec un besoin de réorienter les moyens alloués au registre vers des dispositifs plus performants réfléchis au sein de chaque commune en fonction de leur taille, compétences, moyens, et en ciblant les personnes les plus vulnérables, qui sont souvent les plus isolées et donc sans capacité ou ressources pour se prémunir de la chaleur. La définition des personnes vulnérables est alors un préalable indispensable pour mieux les cibler. Ainsi, Glass *et al* ont identifié les femmes de plus de 75 ans comme les plus vulnérables à la chaleur, en particulier lorsqu'elles sont à l'intérieur de leur logement surchauffé lors des pics de chaleur (6). L'enquête 2016 auprès des parties prenantes de six villes ayant montré que certaines graduaient leur registre en 3 ou 4 strates de vulnérabilité (2), nous avons demandé aux communes lors de la présente enquête si elles utilisaient des critères de priorisation pour appeler les personnes inscrites en cas de canicule. Seule une minorité de communes les utilisent : critère d'isolement en tout premier lieu (alors qu'il n'est pas indiqué dans le décret de 2004), âge, pathologie et handicap, plus rarement la vulnérabilité du logement alors que c'est un facteur de risque important. Ces critères ne sont pas tous spécifiés dans le décret, ce qui explique sans doute en partie que la plupart des communes ne les utilisent pas. Lors de la canicule de 2003, une enquête cas-témoins réalisée en région parisienne sur les personnes âgées de 65 ans et plus (7, 8) avait montré l'importance des températures, en particulier nocturnes, sur la mortalité, ainsi que le fait de dormir dans une chambre sous les toits (plus chaude que les étages inférieurs) ou d'avoir un logement mal isolé contre la chaleur, avec des risques pouvant être multipliés par 2 à 4. Il convient donc de prendre en considération cette exposition.

Mais la prise en compte de facteurs de vulnérabilité spécifiques de la chaleur est à considérer au regard de l'objectif plus large du décret, destiné à toutes les situations exceptionnelles, par exemple la pandémie de Covid-19 au cours de laquelle ils ont pu être utilisés.

Quelques difficultés ponctuelles ont pu être remontées par les communes : la barrière de la langue concernant les messages de prévention, le renforcement des messages sur l'hydratation et les modalités de sa mise en œuvre, et le timing de l'alerte météo et du déclenchement du plan par la préfecture. Ces deux derniers sont contradictoires, l'un trouvant l'alerte trop tardive (avec un déclenchement préfectoral en fin de journée quand les services sont fermés), l'autre la trouvant

trop précoce et conduisant à des appels contre-productifs avant les fortes chaleurs. Bien qu'isolés, ces commentaires reflètent des situations déjà entendues par ailleurs dans les retours d'expérience du plan canicule, et montrent la difficulté à adopter le bon timing, celui-ci pouvant différer d'une commune à l'autre en fonction de différents critères (heures d'ouverture des services, moyens humains disponibles, etc.).

Les écoles

Mesures structurelles

Les réponses concernant les établissements scolaires ont permis de constater qu'une petite majorité des communes a réalisé des aménagements sur le bâti depuis la canicule de 2003. Certains aménagements de fond ont un impact conséquent sur :

- la température à l'intérieur des locaux via des aménagements comme la climatisation, l'isolation, l'installation de stores ou de double vitrage ;
- des aménagements extérieurs, permettant de proposer des récréations à l'abri des plus fortes chaleurs, via la création ou la réfection d'un préau, la végétalisation de la cour ou l'installation de jets d'eau.

Mais plus de 60 % des écoles au sein des communes ayant répondu n'ont pas de plan d'aménagement pour la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments, et évoquent des aménagements qu'elles jugent utiles à mettre en œuvre. Des solutions techniques ou pratiques sont synthétisées dans le guide de l'OMS Europe (9), par exemple sur la réduction des sources de chaleur dans les bâtiments, l'utilisation appropriée de la ventilation, l'utilisation de stores ou ombrages extérieurs. La question de l'isolation est plus complexe. Celle qui est réalisée par l'intérieur des bâtiments est généralement moins efficace et peut même être contre-productive en augmentant la concentration de chaleur dans les pièces ; celle réalisée par l'extérieur peut être utile mais cela dépend du type de conception du bâtiment (9). Des expérimentations réalisées au Québec sur différentes parties de la ville (école, parc initialement non végétalisé, palais des congrès) ont montré que le verdissement associé à l'utilisation de revêtements plus clairs apportait une réduction de température, plus sensible la nuit. Au niveau de l'école, cette réduction de température était de 1°C en moyenne et au maximum de 2,9°C, après remplacement de près de la moitié de la surface asphaltée par des plantations ou des surfaces claires (10). En France, dix cours Oasis ont été mises en place avec un co-financement du programme européen « Actions Innovatrices Urbaines ». Elles intègrent davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau et des aménagements adaptés au bien-être des enfants, afin de constituer des îlots de fraîcheur au cœur des quartiers. Elles pourraient également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs, et devenir par exemple des refuges pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur. Elles font actuellement l'objet d'une évaluation sur trois ans (2019-2021), dont les résultats ne sont pas disponibles à ce jour (<https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>).

Mesures ponctuelles d'adaptation

Au-delà des aménagements structurels, des mesures ponctuelles d'adaptation ont été recensées (ventilateurs, films occultants sur les vitres par exemple). Elles sont mises en œuvre dans un plus grand nombre d'écoles, pour des raisons a priori de facilité et de ressources mais restent moins efficaces que des mesures structurelles. A noter que 36 % d'écoles des communes répondantes n'ont réalisé aucun aménagement, que ce soit structurel ou ponctuel.

Procédures pour le personnel

Une petite majorité des écoles a instauré des procédures d'information sur les risques liés à la chaleur, et seulement un tiers sur les moyens d'en protéger les enfants. Ces mesures ne concernent pas le personnel enseignant, qui ne dépend pas de la commune. Néanmoins, elles concernent les surveillants, qui prennent en charge les élèves lors des récréations, et le personnel de cantine, qui devraient avoir les connaissances et les moyens de maintenir les enfants au frais, leur éviter les activités physiques lors des fortes chaleurs ou les inciter à boire et à se mouiller pour se rafraîchir. L'enquête 2016 auprès des parties prenantes locales du PNC avait évoqué les possibles lacunes de ces professionnels quant à la protection des enfants vis-à-vis de la chaleur (connaissance des impacts sur cette population, nécessité d'être proactifs pour proposer aux enfants à boire ou se mettre à l'ombre, etc.). La distribution d'éco-cups ou de gourdes et la promotion de leur utilisation ont été évoquées.

Les personnes sans-abri

Le plan canicule précise que « le préfet de département s'assure, en lien avec les associations et partenaires institutionnels concernés, de la disponibilité de places d'hébergement et d'accueil de jour ainsi que de la mobilisation des équipes mobiles (maraudes) ou de tout autre dispositif de veille sociale, mentionnés à l'article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles. » Les communes font bien entendu partie des acteurs institutionnels concernés, et sont tenues indirectement à une obligation de moyen : elles doivent adopter les mesures nécessaires en cas de situation d'urgence (création d'un centre d'accueil de sans-abri dans le cadre des CCAS création d'un service public d'accueil et d'hébergement de sans-abri, etc.). Elles sont en lien avec les associations de terrain, qui sont plus particulièrement en charge des maraudes ou de la distribution d'eau.

Lors de l'envoi des questionnaires aucun contact spécifique dédié pour les sans-abri n'avait pu être identifié. Bien que cela ne préjuge pas forcément de la mise en place de mesures à leur égard, cela peut néanmoins dénoter un certain manque de moyens pour leur prise en charge, que ce soit en cas de canicule ou plus généralement, et une prise en charge plutôt par les associations, en lien ou pas avec la mairie, en cohérence avec les dispositions du plan canicule. Cela peut également être dû au fait qu'il y a peu ou pas de sans abri sur la commune, mais cette information n'était bien sûr pas disponible et sans doute difficile à estimer (9 communes ont indiqué ne pas avoir de sans abri ou ne pas être concernées par cette problématique). Il est clair pour les communes qui ont répondu à l'enquête qu'une grande majorité ne dispose pas de dispositif d'hébergement, ni de cartographie des points d'eau. Les mesures d'accompagnement concernent moins de la moitié des communes, essentiellement des veilles locales comme en hiver. L'ouverture de salles rafraîchies ou un accès à l'eau facilité est rarement réalisé. Pour les communes, le risque lié au froid est souvent plus connu, plus médiatisé et sans doute associé à davantage de moyens (maraudes, ouvertures de centres d'hébergement temporaires, etc.). Et pourtant les personnes à la rue sont soumises toute l'année aux aléas climatiques, avec une mortalité non négligeable lors de périodes très chaudes. En Pologne, malgré une problématique surtout orientée vers le froid hivernal particulièrement sévère, une étude portant sur 615 sans-abris a montré que 40% des décès ont eu lieu lors de froid modéré, 9 % lors de froid intense et 8 % pendant des périodes de chaleur modérée ou intense (index climatique UTCI > 26,7°C)(11). Une revue de la littérature a également souligné que les facteurs de risque de décès associés à la chaleur ont été aussi fréquemment identifiés chez les personnes sans-abri : maladies psychiatriques, cardiovasculaires ou respiratoires, âge, isolement, absence de climatisation, alcoolisme, consommation de tranquillisants, déficit cognitif. Par ailleurs ces personnes vivent souvent dans les zones urbaines et sont donc particulièrement soumises aux îlots de chaleur (12).

Les aménagements urbains

En ce qui concerne les aménagements urbains permettant de réduire l'impact de la chaleur en ville, deux types de mesures se complètent : les mesures conjoncturelles pendant l'été et plus spécifiquement pendant les périodes de canicule, et les mesures de fond pour limiter durablement la chaleur dans l'espace urbain.

Mesures conjoncturelles

Pendant l'été, les communes organisent le repérage et la mise à disposition de lieux frais et/ou d'itinéraires frais, l'arrosage des espaces verts ou des rues et l'ouverture des parcs la nuit, la cartographie et la mise à disposition des points d'eau, des aménagements des horaires des piscines, la gratuité ou des tarifs réduits pour les lieux frais, ou encore la distribution de bouteilles d'eau ou de gourdes. Ces informations sont fournies à la population via le site Internet ou le journal de la commune, des panneaux d'affichage municipaux ou encore des applications pour Smartphone.

Concernant la mise à disposition de lieux frais, si une majorité des communes le fait, elles sont par contre très peu à fournir cette information à la population cible ou à mettre à disposition des itinéraires frais pour aller jusqu'au lieu dédié. Mais des initiatives commencent à se développer dans certaines villes.

Mesures de fond

La première mesure de fond pour réduire la chaleur durablement consiste, pour la moitié des communes répondantes, à planter des arbres ou des espaces verts. L'impact positif de cette mesure sur la santé a été montré par plusieurs études. Ainsi à Londres la mortalité en lien avec la chaleur était moins élevée dans les quartiers les plus arborés par rapport à ceux du quartile inférieur, et ce sans modification significative des résultats par les variables socio-économiques (13). Par ailleurs la disponibilité d'espaces verts pour la population a pour effet de réduire le risque de mortalité cardio-vasculaire et toutes causes, et apporte de nombreux effets positifs psychologiques et au niveau bien-être (9, 14).

D'autres options moins fréquentes expérimentées par les communes de notre étude sont la mise en place de toitures, murs ou rues végétalisés, l'utilisation de revêtements absorbant moins la chaleur que ceux traditionnellement utilisés pour les chaussées ou les trottoirs, et de façon plus anecdotique l'isolation des logements du parc de la commune ou l'apport d'eau en ville. Comme il a été indiqué précédemment au sujet des écoles, l'efficacité de l'isolation dépend de la manière dont elle est réalisée (par l'extérieur ou par l'intérieur) et de la conception de base du bâtiment (9) et nécessite donc une expertise préalable.

D'autres pistes pourraient être explorées comme l'utilisation de toitures réfléchissantes ou « cool roofs » : elles possèdent un albédo plus élevé que les toitures ordinaires, ce qui augmente la quantité de radiation solaire réfléchi. Une étude anglaise (15) a montré via des modélisations que l'utilisation de telles toitures, en particulier sur des bâtiments industriels et commerciaux, permettait de réduire l'intensité de l'îlot de chaleur urbain ICU (pondéré sur la population) de 1,1 à 9°C, la température de l'air du centre-ville de 0,5 à 3°C, et la mortalité associée à l'ICU de 25 % pendant les vagues de chaleur. L'utilisation de telles toitures sur la moitié des bâtiments industriels et commerciaux pouvait avoir le même impact que leur utilisation sur l'ensemble des bâtiments résidentiel. En Chine, une étude (16) utilisant des simulations climatiques régionales a comparé l'impact des toitures végétalisées et des toitures réfléchissantes sur la température de l'air : si les premières diminuent un peu moins la température de l'air que les secondes, elles ont moins d'effets secondaires sur le microclimat urbain (réduction des précipitations estivales et des températures hivernales). Les toitures végétalisées semblent donc une bonne option, à condition

cependant d'être suffisamment arrosées et plantées d'espèces résistantes à la sécheresse afin de garder leur pouvoir rafraîchissant. Les toitures réfléchissantes peuvent être plus aisées à mettre en place, mais peuvent perdre une partie de leur pouvoir réfléchissant avec le temps lorsqu'elles sont salies et donc assombries par la pollution. En 2012, le projet EPICEA (17) avait montré, en modélisant différents scénarios d'aménagement de la ville de Paris, qu'en combinant une modification des propriétés radiatives des façades et toitures des bâtiments, un verdissement par végétalisation et une humidification des chaussées, il était possible de diminuer l'intensité de l'îlot de chaleur urbain de 1° à 2° en moyenne lors d'un épisode caniculaire. Plus récemment, une étude sur la région parisienne (18) a comparé les risques relatifs (RR) de mortalité pendant les vagues de chaleur extrêmes, selon des indicateurs de végétalisation et d'imperméabilisation des sols dans 1 300 communes entre 1990 et 2015. Dans toute l'Île-de-France, les RR étaient plus élevés pour les communes avec peu d'espaces verts et une grande proportion de surfaces imperméables, et à Paris et petite couronne ils étaient également plus élevés dans les communes peu arborées. Une augmentation de la proportion d'espaces verts dans les communes qui en manquent aurait conduit à éviter jusqu'à 19 % de la surmortalité pendant les vagues de chaleur, sur la période étudiée.

L'association de différentes mesures d'aménagement urbain est certainement une piste prometteuse, par exemple selon le modèle de « super quartier » qui consiste à réduire les modes de transport motorisés, à favoriser les mobilités durables et le verdissement des villes (9, 19). Une étude réalisée à Barcelone chez les habitants de 20 ans et plus a montré que ce modèle urbain permettrait d'éviter chaque année 667 décès prématurés dont 117 dus à la chaleur (20).

Certaines communes semblent très engagées et mettent en place des travaux en lien ou pas avec des chercheurs sur les ICU ou le lien entre chaleur et risque social. La question de la densification urbaine et du risque afférent d'augmentation de l'ICU a été posée, de même que le risque lié aux transports en commun surchauffés. Enfin la volonté d'impliquer les citoyens a également été évoquée.

PISTES D' ACTIONS ISSUES DE L' ENQUÊTE

Les résultats de cette enquête ont été confortés par des discussions ponctuelles avec quelques mairies, des travaux français ou étrangers présentés dans la partie « discussion » et pour certains d'entre eux par les avis du Haut Conseil de santé publique. Ils permettent de dégager des enseignements traduits ici en pistes d'action, dans une recherche d'amélioration de la protection de la population contre les fortes chaleurs à l'échelle des communes. Les mesures qui pourraient en découler pour une commune devront tenir compte de ses caractéristiques (taille, climat, âge de la population, etc.) et être adaptées et priorisées en conséquence.

Pistes pour améliorer la protection des personnes dites vulnérables dans les communes

Malgré le faible nombre de communes répondantes à la présente enquête et leur non représentativité des communes de France métropolitaine (en termes d'urbanisme, taille de population, climat, etc.), plusieurs constats se dégagent ainsi que des pistes pour améliorer les mesures mises en œuvre pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur au niveau local.

Concernant le registre communal des personnes vulnérables qui s'adresse plus généralement à couvrir toutes les situations exceptionnelles, il semble clair qu'il ne touche pas forcément les personnes les plus vulnérables vis-à-vis de la chaleur. Une révision du décret de 2004 permettrait un meilleur ciblage, par exemple en se focalisant sur les personnes de plus de 75 ans, les plus isolées, les personnes exposées aux fortes chaleurs dans leur logement. Le degré d'autonomie a également été suggéré comme critère d'inscription qu'il serait utile de prendre en compte. Le Gir, fondé sur le recueil par les services médico-sociaux de 10 variables relatives à la perte d'autonomie physique et psychique, pourrait ainsi être utilisé pour prioriser l'inscription des personnes sur le registre, certaines personnes relativement peu autonomes continuant malgré tout à vivre à domicile. Ainsi, une éventuelle révision devrait en tenir compte et, soit adapter le périmètre à différents risques, soit avoir des critères de vulnérabilité suffisamment génériques pour convenir dans tous les cas.

Pour autant, la vulnérabilité ne répond pas uniquement aux critères listés ci-dessus et peut également être transitoire : un renfort des liens entre les communes, les acteurs médico-sociaux et les relais de proximité permettrait à la fois de mieux repérer les personnes vulnérables et de leur apporter une aide plus efficace.

Par ailleurs, une réflexion autour de la constitution des registres semble pertinente à amorcer en lien avec des organismes disposant de listes de personnes vulnérables comme la MDPH, la CAF, la MSA ou la Carsat, ainsi qu'une réflexion sur les moyens d'inscrire des personnes très isolées et vulnérables mais qui ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes ou de donner leur consentement, par exemple via le médecin référent et dans le respect du RGPD.

D'autres mesures pourraient permettre d'optimiser les registres municipaux : les mettre à jour de façon régulière, intégrer systématiquement un processus de radiation (en cas de décès, déménagement, placement en institution etc.), ce qui n'est actuellement pas toujours le cas et n'est pas prévu dans le décret de 2004, avoir un éventail assez large de moyens de promotion du registre auprès des personnes vulnérables (journal communal, courriers, etc.) et auprès des acteurs relais pour lesquels il pourrait être intéressant d'organiser une animation de réseau permettant de mieux les impliquer. Au vu des réponses des villes, un partage des informations entre elles pourraient permettre à chacune d'élargir le panel des acteurs impliqués et des médias d'information sur le registre, et certaines sont demandeuses d'un retour sur les pratiques innovantes et probantes des autres communes. Enfin l'intégration au plan communal de

sauvegarde pourrait être une piste intégrant le registre dans une problématique plus large que la canicule.

Il serait aussi pertinent d'expérimenter des alternatives à ce registre municipal avec des acteurs locaux de proximité.

Des retours ponctuels sur les conseils de prévention soulignent le besoin d'adapter les supports à différentes langues, et de mieux former les professionnels de terrain : par exemple sur l'absence de sensation de soif ou de chaud de la personne âgée, sur l'importance de l'hydratation et les stratégies à mettre en œuvre en ce sens. Ces remarques avaient déjà émergé lors de l'enquête de 2015 auprès des parties prenantes du plan canicule (2). Depuis l'enquête, deux « repères pour votre pratique » ont d'ores et déjà été élaborés en ce sens par Santé publique France, ainsi que des livrets de santé bilingues en 16 langues sur différentes problématiques de santé dont les fortes chaleurs.

Enfin, la majorité des communes ayant répondu à cette enquête soulignent leur manque de ressources, que ce soit parfois simplement pour passer les appels téléphoniques pendant les vagues de chaleur, ou de façon assez large pour mettre à l'abri les personnes en cas de besoin (déplacement vers des lieux frais). Les mesures d'assistance (intervention des secours, déplacement ponctuel ou sur quelques jours vers un lieu plus frais que le logement) sont particulièrement importante et doivent être renforcées en particulier via l'attribution de moyens dédiés. La mise en commun des critères de priorisation des appels, utilisés par certaines communes, permettrait une plus grande efficacité et donc une meilleure utilisation des ressources humaines lors des alertes « canicule » : critères d'âge, de handicap, de logement, de ressources, d'isolement, etc. De même la généralisation à toutes les communes d'un questionnaire d'évaluation des besoins de la personne appelée permettrait de mieux gérer les situations pour proposer des conseils de prévention, des moyens de rafraîchissement, une évacuation d'urgence par les secours, un temps de repos ponctuel dans un lieu frais ou une mise à l'abri plus longue durant toute la période caniculaire (EHPAD, etc.).

Pistes pour améliorer la prévention à l'école

L'enquête ayant concerné les établissements scolaires et le personnel gérés par les mairies, c'est-à-dire les écoles maternelles et primaires et le personnel non enseignant, les propositions qui en découlent les concernent en premier lieu. Elles pourraient néanmoins être également envisagées pour les collèges et les lycées, et pour le personnel enseignant. Dans tous les cas, elles devront être discutées et articulées avec le MENJS (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) pour ce qui est du personnel et avec les départements ou les régions pour ce qui est des bâtiments. Suite à la vigilance rouge canicule de juillet 2019, certaines recommandations ont été mises en ligne à destination des directeurs d'école et chefs d'établissement⁹ et pourraient être actualisées/améliorées à partir des résultats de l'enquête. Le HCSP (Haut conseil de santé publique) a préconisé, dans un avis d'avril 2020 (21), d'adapter les bâtiments scolaires avec des solutions transitoires simples, de former les personnels et les parents avant l'arrivée de ces épisodes et, durant la période de canicule, de mettre en œuvre un plan incluant des mesures pratiques générales pour limiter l'exposition à la chaleur, le tout complété par un aménagement des horaires et des possibilités d'absence à la demande des parents. Ces recommandations reposent sur l'hypothèse que les enfants seraient probablement mieux protégés, pendant les vagues de chaleur, à l'école par rapport à leur domicile si l'établissement scolaire est préparé. Elles prévoient également les conditions de fermeture temporaire de l'école selon des critères structurels (dispositifs occultant, ombre, points d'eau...) et des éléments de contexte (vent, arrosage).

⁹ <https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-10454>

Les améliorations structurelles doivent être poursuivies ou mises en place et intégrées, de même que pour les nouveaux bâtiments, une protection efficace contre la chaleur (isolation des classes, stores, végétalisation, préau ombragé, jeux d'eau, matériaux absorbant peu la chaleur, perméabilisation et déminéralisation des sols, etc.). Ces mesures doivent s'accompagner d'actions de sensibilisation des personnels scolaires et périscolaires sur les risques, leur perception par les enfants et les moyens de les protéger. Pour cela, enquêter précisément sur les connaissances des personnels scolaires et périscolaires (qui relèvent d'institutions différentes) et leurs moyens/capacités d'agir pour protéger les enfants lors des fortes chaleurs serait un préalable utile. Une iconographie simple et adaptée sur les comportements à adopter pourrait être ensuite être un outil efficace, et plus largement trouver des pistes pour favoriser la sensibilisation et la formation des personnels communaux intervenant dans les écoles, et du personnel enseignant. Ceci est d'autant plus important que ces dernières années les canicules semblent plus fréquentes (tous les ans depuis 2015), plus sévères (premières vigilances rouges en 2019 et 2020), et plus précoces en juin ou plus tardives en septembre donc quand les enfants sont à l'école¹⁰. La canicule de juin 2019 a même conduit au report du brevet des collégiés¹¹.

Au-delà des mesures sur les bâtiments et la prévention des risques par le personnel scolaire et périscolaire, certaines mairies évoquent le besoin d'adapter les repas, le transport scolaire et les activités en général, de protéger le personnel lui-même, et d'avoir une information coordonnée et claire sur les mesures à prendre. L'intégration de la prévention contre la chaleur pourrait également s'inscrire dans une démarche plus large d'éducation à l'environnement, via différents acteurs relevant de la compétence des communes ou de l'éducation nationale.

Pistes pour améliorer la protection des personnes sans-abri

Concernant les personnes sans-abri, un renforcement des mesures de protection de ces populations, peu prises en compte l'été, paraît nécessaire, que ce soit en renforçant l'accès au logement ou à des structures d'hébergement temporaire rafraîchis en favorisant leur accès à l'eau et à l'hygiène, en particulier en lien avec le travail du Samu social et des associations. Des actions pour renforcer la prise de conscience du risque canicule, par les acteurs sociaux et par les personnes sans abri elles-mêmes, permettrait une prévention plus efficace.

Pistes pour améliorer l'adaptation des villes à la chaleur (pour les villes concernées)

Les mesures d'adaptation urbaines à la chaleur évoquées dans cette enquête sont diverses, allant de la végétalisation (rues, parcs, toits, murs) à l'utilisation de revêtements absorbant peu la chaleur ou à l'introduction de l'eau en ville, et plus largement en repensant l'urbanisme dans son ensemble via notamment le concept de nature en ville : au-delà de la diminution des risques liés à la chaleur et en particulier de la mortalité (22), les cobénéfices sont nombreux sur la santé via l'augmentation de l'activité physique, la diminution du bruit, l'impact positif sur la santé mentale ou la réduction des inégalités sociales de santé. La mise en place de ces mesures doit bien sûr être pensée en fonction des moyens des communes, du type d'urbanisme et de bâtiments existant, et du climat local. Ainsi l'Institut Paris Région a modélisé différentes mesures de végétalisation pour aider la ville à faire face à la canicule (23). Si le confort climatique dans les rues et le recours à la climatisation sont en effet améliorés par la végétalisation, l'effet des scénarios arborés varie en fonction de la typologie urbaine et la ressource en eau nécessaire à l'arrosage de la végétation, ici l'eau de la Seine en période d'étiage, se pose nécessairement et diffère d'une commune à l'autre. La mise en place des mesures de réduction de la chaleur en ville doit bien sûr prendre en

¹⁰ <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/donnees/#tabs>

¹¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/canicule-les-épreuves-écrites-du-diplôme-national-du-brevet-sont-reportées-aux>

compte les bénéfices pour la santé mais également les risques potentiels, par exemple le développement des allergies au pollens du fait de la végétalisation pour lequel des guides sont développés à l'intention des acteurs locaux¹². Les actions doivent donc être évaluées avant d'être mise en place, par exemple via les grilles d'analyse des actions jugées comme efficaces ou prometteuses par Santé publique France¹³.

En parallèle, les mesures conjoncturelles lors des canicules restent bien évidemment nécessaires (brumisation, accès aux parcs la nuit, distribution d'eau, etc.) ainsi que l'accès aux lieux et parcours fraîcheur qui doit être favorisé.

¹² <https://www.vegetation-en-ville.org/wp-content/themes/vegetationenville/PDF/Guide-Vegetation.pdf?v=2019.11.14-13.01.09>

¹³ <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/services/interventions-probantes-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante/methode-et-criteres-de-selection>

CONCLUSION

En conclusion, cette étude a permis d'identifier les mesures prises par les communes ayant répondu à cette enquête pour lutter contre les effets sanitaires de la chaleur, mais également leurs difficultés et leurs besoins. Elle ouvre des pistes d'études ou de mesures qui pourraient être explorées au niveau local notamment en termes d'informations, de sensibilisation ou d'échanges d'expériences, et ce en cohérence avec les préconisations du Plan national santé environnement 4. Ces actions nécessitent toutefois d'être évaluées pour promouvoir celles qui sont jugées efficaces. Par ailleurs, les résultats de cette enquête soulignent la nécessité de mettre en place ou renforcer les mesures de lutte contre l'îlot de chaleur urbain (quelles mesures sont les plus efficaces, quelle combinaison de mesures, etc.) et de réviser ou de créer certains guides ou cadres notamment sur la question des registres municipaux de personnes dites vulnérables, en lien avec les parties prenantes concernées.

Concernant les registres, ils ont également été utilisés lors de l'épidémie de Covid-19, et l'expérience acquise pour la prévention de la canicule a montré son utilité, dans la mesure où ces deux risques concernent en partie les mêmes populations vulnérables. Cette utilisation pour la gestion de la pandémie a été partagée notamment par le Réseau français des Villes-santé de l'OMS dans leur enquête sur la gestion de la crise sanitaire (24). Ceci ouvre des pistes de réflexion sur une utilisation socio-sanitaire plus large auprès des personnes isolées (lien social, dispositifs d'accompagnement tels que des lignes d'écoute téléphonique, actions de médiation sociale et de santé, articulation avec des acteurs locaux du lien social ou des professionnels de santé, y compris de santé mentale) et la réponse à des besoins plus spécifiques d'hébergement, y compris des personnes vivant à la rue, très isolées ou en situation de précarité.

Annexe 1. Les 4 questionnaires

1. Questionnaire sur les registres communaux de personnes vulnérables

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur les registres communaux de personnes vulnérables à la canicule

Questionnaire sur les registres communaux de personnes vulnérables à la canicule

A travers ce questionnaire, nous souhaiterions vous interroger sur les registres communaux de personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées principalement) qui constitue une mesure phare du plan canicule. Ceci permettra d'avoir un panorama complet des pratiques engagées pour la constitution de ces registres et de leur gestion en période caniculaire, et d'identifier et promouvoir le meilleur des pratiques municipales.

Dans le cas où il ne vous êtes pas possible de répondre à ce questionnaire, vous pouvez transmettre le lien au service en charge de la thématique.

Il y a 52 questions dans ce questionnaire.

Questions d'ordre général

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr / registres-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Quel est le nom de la commune? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Quel est le code Postal de la commune? *

ⓘ Veuillez vérifier le format de votre réponse.

Veillez écrire votre réponse ici :

Entrer un code postal à 5 chiffres (exemple le code postal de Amareins (Ain) est le 01.090)

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/962928>

1/19

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur les registres communaux de personnes vulnérables à la canicule

Quel est votre service/direction/établissement/fonction ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Pensez-vous que les registres communaux de personnes vulnérables sont utiles ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui
 Je ne sais pas

Pourquoi pensez-vous que les registres communaux de personnes vulnérables ne sont pas utiles ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '4 [Q4]' (Pensez-vous que les registres communaux de personnes vulnérables sont utiles ?)

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Ils sont difficiles à mettre à jour (informations sur les personnes décédées, sur leur changement de statut tel que l'apparition d'une pathologie ou d'un handicap, une perte de revenus ...)
 Il n'y a pas assez de personnel pour appeler les personnes inscrites
 Il n'y a pas assez de personnel pour mettre en place des mesures d'aide aux personnes inscrites
 Il n'y a pas assez de moyens financiers pour mettre en place des mesures d'aide aux personnes inscrites

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/962928>

2/19

Pourquoi pensez-vous que les registres communaux de personnes vulnérables sont utiles?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui' à la question '4 [Q4]' (Pensez-vous que les registres communaux de personnes vulnérables sont utiles ?)

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Ils permettent d'apporter des conseils de prévention aux personnes inscrites

Ils permettent d'apporter une assistance aux personnes inscrites (bouteilles d'eau, ventilateur, déplacement vers un lieu frais, etc.)

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Pensez-vous que le registre permette d'identifier les personnes les plus vulnérables (très âgées et très isolées en particulier)?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui totalement

Oui en partie

Pas du tout

Je ne sais pas

Pourquoi "{Q5.shown}"?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Pas du tout' ou 'Oui totalement' ou 'Oui en partie' à la question '7 [Q5]' (Pensez-vous que le registre permette d'identifier les personnes les plus vulnérables (très âgées et très isolées en particulier)?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Quel est l'organisme ou le service municipal en charge du registre ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Service dédié aux personnes âgées

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Service communal hygiène et santé (SCHS)

Pas de service spécifique

Autres (préciser)

L'assistance aux personnes inscrites sur le registre est-elle assurée par le même service ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Quel est le service en charge de l'assistance aux personnes inscrites?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Non' à la question '10 [Q7]' (L'assistance aux personnes inscrites sur le registre est-elle assurée par le même service ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Service dédié aux personnes âgées

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Service communal hygiène et santé (SCHS)

Pas de service spécifique

Autres (préciser)

Quels autres services à la personne cet organisme assure-t-il y compris hors canicule ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Repas à domicile

Assistance de vie

Soins infirmiers

Télé-alarme

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Inscription sur la liste des personnes vulnérables

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr (mailto:re@stres-canicule@santepubliquefrance.fr) est à votre disposition.

Quel est le nombre de personnes vulnérables inscrites en 2018?

Votre réponse doit être au moins 0

Seul un nombre entier peut être inscrit dans ce champ.

Veillez écrire votre réponse ici :

Par rapport aux années précédentes, ce nombre est-il plutôt?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Stable

En augmentation

En baisse

Très variable d'une année à l'autre

Existe-t-il des critères d'éligibilité à ce registre ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Âge

Critères de santé (pathologie chronique, handicap, etc.)

Autres critères (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Quel est l'âge minimum pour l'inscription ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Âge' à la question '15 [Q11]' (Existe-t-il des critères d'éligibilité à ce registre ?)

Votre réponse doit être au moins 0

Seul un nombre entier peut être inscrit dans ce champ.

Veillez écrire votre réponse ici :

Quels sont ces critères de santé?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Critères de santé (pathologie chronique, handicap, etc.)' à la question '15 [Q11]' (Existe-t-il des critères d'éligibilité à ce registre ?)

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Handicap

Titulaire d'une carte d'invalidité

Pathologie chronique

GIR (indice d'évaluation de la dépendance chez les personnes âgées)

Isolement (pas de familles, d'amis, de voisins en soutien sur cette période)

Bénéficiaire d'allocations spécifiques aux personnes âgées (Apa, Aspa, Asi...)

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

La commune organise-t-elle des actions pour promouvoir le recrutement ?
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
 Non

Quelles sont ces actions de promotion du recrutement ?
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
 La réponse était 'Oui' à la question '18 [Q12]' (La commune organise-t-elle des actions pour promouvoir le recrutement ?)
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Courriers systématique sur un critère d'âge ou d'inscription antérieure
 Messages sur les panneaux d'affichage municipal
 Journal municipal
 Tracts dans les boîtes aux lettres
 Site internet de la ville
 Affiches chez les professionnels de santé (médecins généralistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, podologues, etc.)

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

La commune utilise-t-elle des personnes relais pour inciter au recrutement ?
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
 Non

Qui sont ces personnes relais ?
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
 La réponse était 'Oui' à la question '20 [Q13]' (La commune utilise-t-elle des personnes relais pour inciter au recrutement ?)
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

CCAS (Centre communal d'action sociale)
 SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)
 SAAD (Service d'aide à domicile)
 CLIC (Centre local d'information et de coordination)
 Médecins généralistes
 Pharmaciens
 Caisses de retraite
 Facteurs
 Associations

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Comment sont contactées ces personnes relais ?
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
 La réponse était 'Oui' à la question '20 [Q13]' (La commune utilise-t-elle des personnes relais pour inciter au recrutement ?)
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Par mail
 Par téléphone
 Par sms
 Par courrier postal

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Plus généralement, existe-t-il une animation des acteurs ou partenaires du territoire, mise en place par la mairie ?
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
 Non

Sous quelle forme cette animation est-elle organisée ?
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
 La réponse était 'Oui' à la question '23 [Q14R]' (Plus généralement, existe-t-il une animation des acteurs ou partenaires du territoire, mise en place par la mairie ?)
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Veille sociale
 Comité de pilotage

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

A quelle période est-elle organisée ?
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
 La réponse était 'Oui' à la question '23 [Q14R]' (Plus généralement, existe-t-il une animation des acteurs ou partenaires du territoire, mise en place par la mairie ?)
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Avant le démarrage du plan canicule
 Pendant la période du plan canicule
 Après la saison pour faire le bilan
 Durant une autre période (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Priorisation des personnes

Si vous avez des questions, l'adresse mail registes-canicule@santepubliquefrance.fr / registes-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Utilisez-vous des critères de priorisation pour ordonner les appels en fonction de la vulnérabilité des personnes ?
 Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
 Non

Quels critères utilisez-vous ?
 Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
 La réponse était 'Oui' à la question '26 [Q14]' (Utilisez-vous des critères de priorisation pour ordonner les appels en fonction de la vulnérabilité des personnes ?)
 Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Âge
 Pathologie
 Handicap
 Niveau d'isolement

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Assistance en période caniculaire

Si vous avez des questions, l'adresse mail registes-canicule@santepubliquefrance.fr / registes-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Combien de personnes/agents sont affectées à la prise de contact téléphonique avec les personnes inscrites sur la liste ?

● Votre réponse doit être au moins 0
 ● Seul un nombre entier peut être inscrit dans ce champ.
 Veuillez écrire votre réponse ici :

Durant combien de temps sont-elles mobilisées/mobilisables ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était supérieure à '0' à la question '28 [Q15]' (Combien de personnes/agents sont affectées à la prise de contact téléphonique avec les personnes inscrites sur la liste ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Durant toute la période du plan canicule

Durant une période plus restreinte

Pouvez-vous préciser cette période de mobilisation ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Durant une période plus restreinte' à la question '29 [Q15b]' (Durant combien de temps sont-elles mobilisée/mobilisables ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Quelles sont ces personnes ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était supérieure à '0' à la question '28 [Q15]' (Combien de personnes/agents sont affectées à la prise de contact téléphonique avec les personnes inscrites sur la liste ?)

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Agents municipaux de certains services en charge de ces questions

Agents municipaux volontaires

Recrutement spécifique d'emplois de courte durée (Jobs d'été d'étudiants...)

Associations type Croix-Rouge, Petits frères des pauvres, etc.

Réserve communale de sécurité civile

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

A quel service appartient ces agents municipaux ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était supérieure à '0' à la question '28 [Q15]' (Combien de personnes/agents sont affectées à la prise de contact téléphonique avec les personnes inscrites sur la liste ?) et La réponse était 'Agents municipaux de certains services en charge de ces questions' à la question '31 [Q15a]' (Quelles sont ces personnes ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Des personnes sont-elles également mobilisées/mobilisables le week-end et les jours fériés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était supérieure à '0' à la question '28 [Q15]' (Combien de personnes/agents sont affectées à la prise de contact téléphonique avec les personnes inscrites sur la liste ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui

Non

Habituellement, appelez-vous les personnes inscrites sur le registre avant le mois de juin ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Non

Oui

Je ne sais pas

Est-ce l'occasion de compléter les informations collectées au moment de l'inscription (absences d'été, périodes sans visites prévues...)?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui' à la question '34 [Q16]' (Habituellement, appelez-vous les personnes inscrites sur le registre avant le mois de juin ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Non

Oui

Je ne sais pas

En période de canicule, comment sont organisés les appels aux personnes inscrites sur le registre ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Ils sont réalisés de façon anticipée sur la base des prévisions de Météo-France

Ils sont réalisés au premier jour de vigilance orange

Combien de jours sont nécessaires pour contacter toutes les personnes de la liste ?

! Votre réponse doit être au moins 0

Veillez écrire votre réponse ici :

Combien de jours sont laissés entre deux rappels en période de canicule?

! Votre réponse doit être au moins 0

Veillez écrire votre réponse ici :

L'organisme en charge de l'assistance aux personnes inscrites, propose-t-il ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

La fourniture d'eau de boisson

La fourniture de brumisateurs

La fourniture de ventilateurs

La mobilisation d'un service d'urgence pour l'hospitalisation

Une assistance au déplacement vers des lieux frais (de jour)

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

L'organisme propose une assistance au déplacement vers des lieux frais, savez-vous qui gère ce déplacement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Une assistance au déplacement vers des lieux frais (de jour)' à la question '39 [Q20]' (L'organisme en charge de l'assistance aux personnes inscrites, propose-t-il ?)

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Agents municipaux de certains services en charge de ces questions

Agents municipaux volontaires

Recrutement spécifique d'emplois de courte durée (Jobs d'été d'étudiants...)

Associations type Croix-Rouge, Petits frères des pauvres, etc.

Réserve communale de sécurité civile

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Qui sont ces agents municipaux?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Une assistance au déplacement vers des lieux frais (de jour)' à la question '39 [Q20]' (L'organisme en charge de l'assistance aux personnes inscrites, propose-t-il?) et La réponse était 'Agents municipaux de certains services en charge de ces questions' à la question '40 [Q20a]' (L'organisme propose une assistance au déplacement vers des lieux frais, savez-vous qui gère ce déplacement?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Disposez-vous d'un questionnaire standard posé à chaque personne inscrite, pour identifier le degré d'urgence d'une évacuation ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Lorsque vous appelez une personne et qu'elle ne répond pas, est-ce que vous renouvez l'appel ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non, on ne rappelle pas et on ne fait aucune autre démarche
 Non, on ne rappelle pas mais on engage une autre démarche
 Oui, on rappelle un certain nombre de fois mais on n'engage aucune autre démarche si la personne ne répond pas
 Oui, on rappelle la personne certains nombre de fois. Si pas de réponse, on engage une autre démarche

Si la personne ne répond pas, que faites-vous ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Non, on ne rappelle pas mais on engage une autre démarche' ou 'Oui, on rappelle la personne certains nombre de fois. Si pas de réponse, on engage une autre démarche' à la question '43 [Q22]' (Lorsque vous appelez une personne et qu'elle ne répond pas, est-ce que vous renouvez l'appel ?)

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Vous appelez les pompiers/Samu
 Vous appelez un tiers (personnes à domicile, famille...)
 Vous envoyez un agent de votre service au domicile de la personne

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Pensez-vous que les mesures d'appel et d'assistance mises en place dans le cadre du registre soient utiles ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Très utiles
 Peu utiles
 Pas utiles
 Je ne sais pas

Pourquoi " {Q23.shown} " ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Pas utiles' ou 'Peu utiles' ou 'Très utiles' à la question '45 [Q23]' (Pensez-vous que les mesures d'appel et d'assistance mises en place dans le cadre du registre soient utiles ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Le registre a-t-il été activé depuis sa mise en place ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui
 Je ne sais pas

En quelle année le registre a-t-il été activé la dernière fois ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui' à la question '47 [Q24]' (Le registre a-t-il été activé depuis sa mise en place ?)

- 1** Votre réponse doit être comprise entre 2004 et 2018
1 Seul un nombre entier peut être inscrit dans ce champ.
1 Veuillez vérifier le format de votre réponse.

Veillez écrire votre réponse ici :

Est-ce que cette activation en {Q24a} a permis de répondre à l'objectif pour lequel il a été mis en place ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse n'était PAS " à la question '48 [Q24a]' (En quelle année le registre a-t-il été activé la dernière fois ?) et La réponse était 'Oui' à la question '47 [Q24]' (Le registre a-t-il été activé depuis sa mise en place ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Radiation

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr (mailto:registres-canicule@santepubliquefrance.fr) est à votre disposition.

Avez-vous mis en place un dispositif de radiation des personnes inscrites sur vos listes ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Oui, en cas de décès
 Oui, sur demande de la personne
 Oui, pour d'autres raisons
 Non, il n'existe pas de dispositif de radiation

Autres (préciser):

Plusieurs réponses possibles

Coordonnées pour la restitution des résultats

Pouvez-vous nous communiquer la(les) adresse(s) mail(s) sur la(les)quelle(s) vous souhaitez recevoir les résultats de cette enquête ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Ce questionnaire est terminé. Santé publique France, vous remercie pour votre précieuse participation à cette enquête sur les pratiques municipales pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule.

Si vous avez des remarques ou des suggestions à formuler, n'hésitez pas à les mentionner dans le champ dédié ci-dessous :

Veillez écrire votre réponse ici :

Dans le cadre de cette même enquête sur les pratiques municipales pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule, nous souhaitons également recueillir vos réponses concernant :

- Les mesures d'adaptations et de réduction de la chaleur en ville ;
- La prévention en milieu scolaire ;
- La prévention auprès des personnes sans domicile.

Les liens vers ces trois questionnaires, dont la durée ne dépasse pas 5 minutes, sont disponibles dans le corps du mail que vous avez déjà reçu.

15.09.2019 – 00:00

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

2. Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

12/07/2019

Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

A travers ce questionnaire, nous souhaiterions vous interroger sur la prévention en milieu scolaire afin de mieux connaître les pratiques vis-à-vis de ce groupe de population vulnérable.

Dans le cas où il ne vous êtes pas possible de répondre à ce questionnaire, vous pouvez transmettre le lien au service en charge de la thématique.

Il y a 15 questions dans ce questionnaire.

Concernant le bâti

Si vous avez des questions, l'adresse mail regis.traucan@securite-santepubliquefrance.fr / regis.traucan@securite-santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Quel est le nom de la commune ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Quel est le code Postal de la commune ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Entrer un code postal à 5 chiffres (exemple le code postal de Amiens (Ain) est le 01090)

Quel est votre service/direction/établissement/fonction ?

Veillez écrire votre réponse ici :

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printable/survey/5a/index/surveyid/237455>

1/6

12/07/2019

Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

Est-ce que des aménagements visant à réduire l'impact de la chaleur en milieu scolaire ont été faits depuis 2003 ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui
 Je ne m'en souviens plus/ Je ne sais pas

Pouvez-vous lister tout ou partie de ces aménagements ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Existe-t-il un plan d'aménagement des écoles pour améliorer la protection des écoliers contre la chaleur (ex : préau, contrevents extérieurs, stores intérieurs, arbres, etc.) ?

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Non	Oui
Pour la rénovation des bâtiments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour la construction de nouveaux bâtiments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printable/survey/5a/index/surveyid/237455>

2/6

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

Pourriez-vous citer tout ou partie des aménagements inscrits dans le plan de rénovation des bâtiments, même s'ils diffèrent d'une école à l'autre ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Préau
 Contrevents (extérieurs)
 Stores (intérieurs)
 Arbres
 Accès à l'eau facilité / encouragé
 Utilisation de revêtements moins absorbants

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

Pourriez-vous citer tout ou partie des aménagements inscrits dans le plan de construction de nouveaux des bâtiments, même s'ils diffèrent d'une école à l'autre ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Préau
 Contrevents (extérieurs)
 Stores (intérieurs)
 Arbres
 Accès à l'eau facilité / encouragé
 Utilisation de revêtements moins absorbants

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

Estimez-vous que des aménagements actuellement non existants seraient nécessaires ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Non
 Oui

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/237455>

3/6

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

Quel(s) aménagement(s) ou nouveau(x) aménagement(s) sera(en)t nécessaire(s) ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Préau
 Contrevents (extérieurs)
 Stores (intérieurs)
 Arbres
 Accès à l'eau facilité / encouragé
 Utilisation de revêtements moins absorbants

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

Concernant le personnel géré par la commune (périscolaire / cantine / entretien / gardiennage)

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr / maltoire@stres-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Avez-vous une procédure d'information de votre personnel concernant les risques liés à la chaleur ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Non
 Oui

Avez-vous une procédure d'information de votre personnel concernant les moyens de protéger les enfants de la chaleur ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Non
 Oui

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/237455>

4/6

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

Mettez-vous à leur disposition une conduite à tenir en cas de fortes chaleurs :

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Pour faciliter l'accès à l'eau (jeux, rafraîchissement)
 Pour utiliser une salle plus fraîche
 Pour les inciter à faire boire les enfants
 Pour les inciter à proposer aux enfants des activités calmes

Plusieurs réponses possibles

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention en milieu scolaire

Les questionnaires durent entre 5 et 10 minutes et les liens sont disponibles dans le corps du mail que vous avez déjà reçu.

Dans le cas où, il ne vous êtes pas possible d'y répondre vous pouvez transmettre le lien du questionnaire au service en charge de la thématique.

15.09.2019 – 00:00

Envoyer votre questionnaire.
 Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Coordonnées pour la restitution des résultats

Pouvez-vous nous communiquer la(les) adresse(s) mail(s) sur la(les)quelle(s) vous souhaitez recevoir les résultats de cette enquête ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Ce questionnaire est terminé. Santé publique France, vous remercie pour votre précieuse participation à cette enquête sur les pratiques municipales pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule.

Si vous avez des remarques ou des suggestions à formuler, n'hésitez pas à les mentionner dans le champ dédié ci-dessous :

Veillez écrire votre réponse ici :

Dans le cadre de cette même enquête, nous souhaitons également recueillir vos réponses concernant :

- Le registre communal de personnes vulnérables à la canicule ;
- Les mesures d'adaptations et de réduction de la chaleur en ville ;
- Et la prévention auprès des personnes sans domicile.

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/237455>

5/6

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/237455>

6/6

3. Questionnaire sur la prévention auprès des personnes sans domicile

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention auprès des personnes sans domicile

Questionnaire sur la prévention auprès des personnes sans domicile

A travers ce questionnaire, nous souhaiterions vous interroger sur la prévention auprès des personnes sans domicile⁽¹⁾ afin de mieux connaître les pratiques vis-à-vis de ce groupe de population vulnérable.

Dans le cas où il ne vous êtes pas possible de répondre à ce questionnaire, vous pouvez transmettre le lien au service en charge de la thématique.

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr / registres-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

(1) Selon la définition de l'Insee "une personne est qualifiée de "sans-domicile" un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi sans un lieu non prévu pour l'habitation (rue,abri de fortune)". De ce fait, les personnes vivant en bidonville, en cabane de bois et autres sont considérées comme sans domicile.

Il y a 12 questions dans ce questionnaire.

Quel est le nom de la commune ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Quel est le code Postal de la commune ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Entrer un code postal à 5 chiffres (exemple le code postal de Amareins (Ain) est le 01090)

Quel est votre service/direction/établissement/fonction ?

Veillez écrire votre réponse ici :

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/556961>

14

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention auprès des personnes sans domicile

Avez-vous un dispositif permettant d'héberger de façon temporaire les personnes sans domicile en cas de canicule ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui
 Je ne sais pas

Jugez-vous ce dispositif suffisant ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui
 Je ne sais pas

Disposez-vous d'une cartographie des points d'eau potable dans la commune ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui

La cartographie des points d'eau potable, est-elle mise à disposition des personnes sans domicile ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/556961>

24

12/07/2019 Santé Publique France - Questionnaire sur la prévention auprès des personnes sans domicile

Par quel moyen la cartographie des points d'eau potable, est-elle mise à disposition ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Via le Samu social
 Via des associations

Autres (préciser) :

Plusieurs réponses possibles

D'autres mesures d'accompagnement sont-elles mises en place par vos services ou en lien avec des associations ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non
 Oui

Quels autres mesures d'accompagnement sont mises en place ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Distribution de bouteilles d'eau
 Diffusion de conseils de comportements
 Veilles sociales locales comme pour l'hiver

Autres (préciser) :

Plusieurs réponses possibles

Vos coordonnées

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/556961>

34

4. Questionnaire sur les mesures pour la ville

12/07/2019

Santé Publique France - Questionnaire sur les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville

Questionnaire sur les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville

A travers ce questionnaire, nous souhaiterions vous interroger sur les mesures d'adaptations et de réduction de la chaleur en ville afin de mieux connaître les pratiques des municipalités.

Dans le cas où il ne vous est pas possible de répondre à ce questionnaire, vous pouvez transmettre le lien au service en charge de la thématique.

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr / registres-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Il y a 9 questions dans ce questionnaire.

Quel est le nom de la commune ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Quel est le code Postal de la commune ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Entrer un code postal à 5 chiffres (exemple le code postal de Amareins (Ain) est le 01090)

Quel est votre service/direction/établissement/fonction ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/642339>

1/4

12/07/2019

Santé Publique France - Questionnaire sur les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville

La commune met-elle en place des mesures d'adaptation en cas de vague de chaleur :

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Repérages et mise à disposition de lieux frais (salles de réunion communales, lieux de culte, parcs, supermarchés, bibliothèques, etc, naturellement frais ou climatisés)
- Itinéraires frais mis à disposition de la population pour faciliter l'utilisation de l'espace public lors des vagues de chaleur et indiquer des zones « fraîches » dans la ville
- Cartographie et mise à disposition de la carte des points d'eau
- Aménagement des horaires des piscines
- Ouverture des parcs la nuit
- Arrosage des espaces verts
- Arrosage des rues
- Brumisateurs

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

Par quel(s) moyen(s) ces lieux frais sont-ils portés à la connaissance de la population ?

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Journal de la commune
- Site Internet de la ville
- Panneaux d'affichage municipal
- Application pour smartphone

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/642339>

2/4

12/07/2019

Santé Publique France - Questionnaire sur les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville

Par quel(s) moyen(s) ces itinéraires sont-ils portés à la connaissance de la population ?

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Journal de la commune
- Site internet de la ville
- Panneaux d'affichage municipal
- Application pour smartphone

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

Menez-vous des actions pour réduire la chaleur en ville ?

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Plantations d'espaces verts ou d'arbres
- Mise en place de rues végétales
- Murs végétaux
- Toitures végétalisées
- Utilisation de revêtements moins absorbants pour les chaussées/trottoirs

Autres (préciser) ::

Plusieurs réponses possibles

Coordonnées pour la restitution des résultats

Pouvez-vous nous communiquer la(les) adresse(s) mail(s) sur la(les)quelle(s) vous souhaitez recevoir les résultats de cette enquête ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/642339>

3/4

12/07/2019

Santé Publique France - Questionnaire sur les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville

Ce questionnaire est terminé. Santé publique France, vous remercie pour votre précieuse participation à cette enquête sur les pratiques municipales pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule.

Si vous avez des remarques ou des suggestions à formuler, n'hésitez pas à les mentionner dans le champ dédié ci-dessous :

Veuillez écrire votre réponse ici :

Dans le cadre de cette même enquête, nous souhaitons également recueillir vos réponses concernant :

- Le registre communal de personnes vulnérables à la canicule ;
- La prévention en milieu scolaire ;
- Et la prévention auprès des personnes sans domicile.

Les questionnaires durent entre 5 et 10 minutes et les liens sont disponibles dans le corps du mail que vous avez déjà reçu.

15.09.2019 – 00:00

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

<https://cassa.santepubliquefrance.fr/index.php/admin/printablesurvey/sa/index/surveyid/642339>

4/4

Annexe 2. E-mailing

1. Mail d'invitation à répondre au questionnaire

[Cliquez ici pour afficher la version en ligne.](#)



Madame, Monsieur,

Santé publique France, dans le cadre du Plan national canicule (PNC), mène une étude nationale sur les pratiques municipales pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule. La prévention contre les effets sanitaires des canicules repose principalement sur les acteurs locaux et notamment les collectivités territoriales qui sont chargées de la mise en œuvre des principales recommandations concernant le niveau local.

Une enquête qualitative a été réalisée en 2016 dans six villes (Paris, Lyon, Nantes, Laon, Strasbourg et Nice) afin d'avoir le retour d'expérience des parties prenantes locales (préfets, agences régionales de santé, mairies, CCAS, personnel soignant à domicile, urgentistes, EHPAD, crèches, écoles) concernant la prévention de la canicule, leurs difficultés et leurs propositions d'amélioration. Cette enquête a permis de faire émerger des pistes d'amélioration de la prévention, mais le nombre restreint de villes, non représentatives de l'ensemble des communes, et le caractère qualitatif de l'enquête, ne permettaient pas de dresser un panorama complet des difficultés et des options mises en œuvre en France.

1. POURQUOI CETTE ETUDE ?

Nous souhaitons donc vous interroger sur certains points qui sont ressortis de cette enquête, en tout premier lieu sur les registres communaux de personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées principalement) qui constituent une mesure phare du plan canicule.

Les objectifs de l'étude

- Dresser un panorama complet des pratiques engagées pour la constitution de ces registres de personnes vulnérables.
- Identifier et promouvoir le meilleur des pratiques municipales,
- Mieux connaître les pratiques vis-à-vis de deux autres groupes de populations vulnérables mis en avant lors de l'enquête dans les six villes, qui sont les enfants scolarisés et les personnes à la rue ou en habitat précaire.
- Mieux connaître les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville.

2. EN QUOI CONSISTE CETTE ETUDE ?

Elle se compose de 4 questionnaires à remplir, compter 5 à 10 minutes pour chaque questionnaire.

Si vous devez vous interrompre pendant le remplissage du questionnaire, pensez à cliquer sur le bouton « finir plus tard » en haut à droite de l'écran, afin de ne pas perdre ce que vous avez déjà rempli.

Si vous ne pouvez pas le(s) remplir vous-même, nous vous remercions de bien vouloir transmettre ce mail au service approprié. Il est important que chaque questionnaire ne soit rempli qu'une seule fois.

3. COMMENT SE DERoule LA PARTICIPATION A CETTE ETUDE ?

Nous vous invitons à remplir les questionnaires avant le :

15 juillet 2019

Ils sont disponibles via les liens ci-dessous :

 Registre de personnes vulnérables J'y réponds !	 Milieu scolaire J'y réponds !
 Chaleur en ville J'y réponds !	 Sans domicile J'y réponds !

Les réponses que vous nous retournerez seront traitées de manière anonymisée afin d'en garantir la confidentialité. Les restitutions seront faites à l'échelle nationale et éventuellement par région ou type de commune (rurale/urbaine, etc.). Une restitution des résultats vous sera transmise lorsque les résultats auront été analysés.

4. POUR TOUTE QUESTION :

Si vous avez des questions, l'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition.

Nous vous remercions par avance pour votre participation, qui est essentielle pour la réussite de cette étude.

Santé publique France, dans le cadre de cette étude, a toute une base d'adresses mails de communes. Si vous ne souhaitez pas être contacté par Santé publique France, vous disposez d'un droit d'opposition. Il vous suffit de nous en informer par mail à l'adresse suivante desinscription@santepubliquefrance.fr. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation selon ces mêmes modalités. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de Santé publique France : dpo@santepubliquefrance.fr. En cas de réclamation, vous pouvez vous adresser à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

2. Mail de relance

Objet : étude nationale canicule auprès des collectivités territoriales

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Plan national canicule (PNC), Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique, mène une enquête scientifique d'intérêt général. Cette enquête est menée auprès de l'ensemble des communes françaises afin de mieux connaître les pratiques municipales pour mieux prévenir les impacts sanitaires de la canicule. Il est très important que chaque commune contactée accepte de répondre. En effet, la validité scientifique de cette enquête d'utilité publique dépendra d'un taux de participation le plus élevé possible.

Les impacts sanitaires de la canicule sont toujours très importants : entre 400 et 1700 décès ces dernières années
Des vigilances rouges ont été déclenchées pour la première fois cet été, et avec le réchauffement climatique cela risque de s'aggraver
Dans le futur proche, **toutes les communes seront impactées** par ces épisodes de températures élevées susceptibles d'entraîner des centaines, voire des milliers, de décès

La participation de votre commune à cette enquête scientifique est très précieuse pour mieux prévenir ces impacts. Or à ce jour, nous n'avons pas eu de retour de votre part, ou un retour incomplet.

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

- Dresser un panorama des pratiques engagées pour protéger les personnes âgées, les enfants à l'école et les personnes à la rue ou en habitat précaire
- Mieux connaître les mesures d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville
- Identifier les difficultés que vous rencontrez au quotidien
- Promouvoir le meilleur des pratiques municipales
- Recueillir vos propositions d'amélioration

COMMENT VOUS DEVEZ REpondre A CETTE ETUDE ?

Elle se compose de 4 questionnaires en ligne, disponibles via les liens ci-dessous. Prenez 5 à 10 minutes pour chacun.

Si vous devez vous interrompre pendant le remplissage du questionnaire, pensez à cliquer sur le bouton « finir plus tard » en haut à droite de l'écran, afin de ne pas perdre ce que vous avez déjà rempli.



Bien entendu, et conformément à la loi Informatique et Libertés, les informations que vous nous retournerez resteront confidentielles, et seront traitées de manière anonymisée. Une restitution vous sera transmise lorsque les résultats auront été analysés.

POUR TOUTE QUESTION

L'adresse mail registres-canicule@santepubliquefrance.fr est à votre disposition

Nous vous remercions par avance pour votre participation à cette enquête scientifique d'intérêt général, qui est essentielle pour faire évoluer le PNC.

Annexe 3. Définitions

La population municipale comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- les sans-abri recensés sur le territoire de la commune ;
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

Remarque : le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Elle comprend, par exemple, les élèves ou étudiants majeurs qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune ou les personnes résidant dans une maison de retraite située dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence familiale sur le territoire de la commune. [Il est important de dénombrer à part de telles situations, d'abord pour clarifier quelle est véritablement la commune de résidence](#) mais aussi pour ne pas produire des doubles comptes entre deux communes quand on additionne leurs populations. Le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 modifiant le décret n° 485-2003 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population supprime du champ de la population comptée à part les personnes sans domicile fixe rattachées, au sens de la loi du 3 janvier 1969, à la commune. Les populations légales à partir du 1er janvier 2017 tiennent compte de cette évolution.

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa **population totale** qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Population totale : ensemble des personnes, nationaux ou étrangers, établies de façon durable sur le territoire économique du pays, même si ces personnes en sont temporairement absentes. Cette règle générale comporte toutefois certaines exceptions (étudiants notamment).

La population calculée en moyenne annuelle du nombre d'habitants fournit une base appropriée pour l'estimation de variables de la comptabilité nationale telles que le PIB par habitant (ou par tête).

Annexe 4. Commentaires transmis en texte libre par les communes

Tableau 20. Commentaires libres des personnes ayant répondu à l'enquête sur les registres municipaux

Type de commentaire	Commentaire	Verbatim
Pilotage du dispositif	Registre piloté par la Préfecture et non par la mairie	Pour notre commune, ce dispositif est piloté par la préfecture de [département D] et en cas de déclenchement d'une alerte chaleur exceptionnelle, nous transmettons ce registre en leurs services afin que les mesures nécessaires (prise de contact par des équipes d'aide et de secours) soient mises en place par la préfecture de [département D]. En outre, nous n'avons encore pas été confrontés à cette situation pendant la période de canicule.
Intervenants dans le dispositif	Mairie, infirmiers, portage repas, CCAS	1 seule personne a voulu de l'eau les autres sont suivies par des infirmiers ou les personnes qui leur livrent les repas. En 2019 nous avons modifié l'organisation des inscriptions et du suivi des personnes et des appels en confiant au CCAS l'accompagnement. La commune ne téléphone pas, ce sont les responsables du CCAS qui vont voir les personnes.
Critères d'inscription/radiation	Age + autres critères (autonomie, langue...) devraient être combinés	Le critère de l'âge (65 ans) n'est pas forcément judicieux s'il n'est pas accompagné d'une perte d'autonomie, d'un handicap, d'une pathologie invalidante. Concernant l'âge des personnes, nous sommes plus vigilants envers une personne qui approche les 100 ans, mais cela n'est pas un critère absolu pour activer une veille soutenue. Une personne de 60 ans peut avoir bien plus besoin de nos services qu'une de 85 ans. La barrière de la langue nous met en difficulté (notamment pour les chibanis, pourtant seul et isolé).
Difficultés	Difficulté pour radier les personnes si elles ne le font pas elles-mêmes	Les radiations sont un problème : une personne encore présente sur la commune qui ne se radie pas d'elle-même mais dont les coordonnées ne sont plus à jour ne peut pas être radiée! Cette situation fait perdre beaucoup de temps en cas de déclenchement d'alerte car la personne est quand même apparente. Le législateur en 2004 n'avait pas prévu que des personnes seraient encore inscrites 15 ans plus tard.
	Retard/inadéquation des informations météo et/ou préfectorales vers la mairie Manque de soutien Manque d'aide financière/en personnel	L'alerte de météo France est parfois en retard de 24h. Les messages de la préfecture arrivent en fin de journée (en dehors des heures d'ouverture). Nous devons suivre les infos locales "météo" par nos propres moyens car écarts réguliers entre le risque canicule nord du département [département D] et sud ([ville V] à 7km de la région [R]) ce qui explique que nous contactons les personnes enregistrées sur le registre bien avant le déclenchement préfecture. Les services sociaux du département ne font rien Aucune aide financière pour ce type d'action (heure supplémentaire, achats...) Dans nos petites communes nos moyens sont limités mais nous faisons ce qu'il faut. Dans notre CCAS, nous sommes 4 agents administratifs sans compétence médicale et sur un territoire étendu (8.6 km2), c'est l'accueil de la mairie qui inscrit les demandes ou oriente vers le CCAS. Actuellement nous disposons de bouteilles d'eau et brumisateurs et pouvons assurer le suivi d'une personne; par contre si le nombre de personnes inscrites augmente, il ne se pas possible de toutes les accompagner notamment en période de congés! Nous souhaitons mettre en place des visites à domicile pour identifier (après avoir réalisé des formations) les personnes isolées et vulnérables. Cette démarche prend du temps et sera très chronophage. La gestion du plan canicule nécessite des agents et du temps...C'est un effort financier à prendre en considération par l'Etat. Le 115, même en temps de canicule ne propose pas de places supplémentaires pour les personnes seules sauf pour un accueil de nuit très éloigné. Des moyens doivent être débloqués pour mettre à l'abri ces personnes en cas d'alerte maximum, humains, véhicules, financiers, quid ? Le CCAS dispose de peu de moyens pour réaliser une action de qualité en période de canicule.
	Protection des données personnelles	Avec les normes RGPD, la mise en place du plan canicule est plus difficile et moins efficace. Dommage que la loi de 2004 et les décrets d'application qui en découlent n'ait prévu que l'obligation faite aux communes de tenir un registre canicule à jour sans donner à ces mêmes communes les moyens légaux de tenir ce registre. En effet, nous avons contacté tous les organismes sociaux suivants afin de pourvoir, par leur intermédiaire, adresser un courrier aux personnes de la commune pouvant être inscrites sur le registre : CARSAT - MSA - MDPH - CAF. Chacun a fait part de son refus arguant du secret professionnel...Le recensement des personnes isolées et vulnérables est la mission pour laquelle nous rencontrons les plus grandes difficultés. Est-ce que le législateur pourrait enfin se pencher sur ce problème ??? Les préfectures, l'ARS et les départements obligent les mairies à ouvrir un registre nominatif pour les personnes vulnérables; La RGPD oblige le détenteur de ce registre à recueillir le consentement de la personne inscrite. Un grand nombre de personnes vulnérables refusent d'être inscrite (SDF, personnes âgées très isolées...) Quid de ce public ?

Utilité	<p>Baisse ou faiblesse des inscriptions : connaissance des consignes, vigilance de la famille et des voisins, à l'augmentation des équipements en climatisation, efficacité des services intervenant auprès des personnes âgées</p> <p>Appréciation des personnes contactées</p> <p>Intégration des conseils de prévention par les personnes inscrites</p> <p>Registre = complément d'un réseau d'entraide plus vaste</p>	<p>Lors de l'ouverture du registre, nous avons plus de 130 inscrits. Ce chiffre n'a cessé de diminuer car très peu de nouvelles personnes s'inscrivent. Les consignes sont bien intégrées en cas de fortes chaleurs et un certain nombre de personnes se sont équipées en climatiseur. On remarque aussi une vigilance de la part de la famille et des voisins.</p> <p>Les services intervenants habituellement auprès des PA sont de bons vecteurs de prévention au quotidien, capable d'alerter lorsque la situation se dégrade, aussi les personnes prises en charge ne voient pas forcément l'utilité de s'inscrire sur le registre.</p> <p>Peu de personnes inscrites sur le registre, nous avons contacté d'autres personnes en fonction de leur âge.</p> <p>Pour les petites communes de moins de 150 habitants. Rien ne vaut le passage en direct.</p> <p>Toutes les personnes contactées pendant la vigilance orange du 25 au 29 juin 2019 ont fort apprécié nos appels téléphoniques et notre préoccupation envers elles.</p> <p>Le registre permet de rassurer les personnes.</p> <p>Au fur et mesure des années de déclenchement des niveaux 3 de canicule, nous constatons que les personnes sont très au fait de toutes les recommandations en cas de canicule. Les conseils sont écoutés et appliqués. Il nous paraît aujourd'hui évident que les personnes ont acquis les bons gestes à tenir en cas d'alerte.</p> <p>L'assistance et la veille, au sein d'une petite commune, se fait sur la base du voisinage et du réseau d'amitié constitué autour des associations d'aînés et des rencontres fréquentes organisées dans ces cadres. Le registre est un complément susceptible de toucher des personnes particulièrement isolées, sans famille proche ou voisin attentif. La présence d'un foyer soleil (foyer logement) principalement dédié aux personnes âgées ou handicapées constitue la base d'un réseau d'entraide.</p> <p>[C], commune rurale de 800 habitants où tout le monde connaît tout le monde, les personnes sensibles sont connues et identifiées. Le relais social s'organise par la famille, les voisins et amis et les aides ménagères.</p> <p>Pour la commune, il peut exister plusieurs registres de personnes vulnérables. Le Conseil départemental suit ses bénéficiaires de l'APA par exemple. Une coordination entre partenaires locaux apparaît nécessaire.</p> <p>La mise en place de notre plateforme "coup de Fil'âge" permet d'anticiper et de donner des conseils aux séniors. Cette plateforme fonctionne régulièrement grâce à un groupe de bénévoles qui crée du lien social avec les personnes de la commune isolées géographiquement ou affectivement.</p>
Expérimentation/amélioration du dispositif	<p>Distribution d'eau inutile (eau courante)</p> <p>Certaines communes n'ont jamais (ou très peu) expérimenté le dispositif de registre (pas de canicule, pas d'inscription)</p>	<p>A quoi sert d'avoir des stocks d'eau hormis pour les SDF et pour les services publics ? Les personnes vulnérables ont l'eau courante chez elle...Sinon, y a-t-il des directives particulières en fonction du nombre d'habitants sur le stock d'eau si pénurie ?</p> <p>Depuis la mise en place du plan canicule, le département n'a jamais été placé en vigilance orange, nécessitant une veille particulière des personnes inscrites sur le registre.</p> <p>Malgré des épisodes de canicule cet été, nous n'avons enregistré aucune demande d'inscription sur le registre nominatif de recensement (inscription facultative). Cependant, nous avons établi une liste de toutes les personnes qui ont établi une demande APA, AAH, CMUC auprès du service action et affaires sociales. L'information relative aux mesures à respecter en cas de fortes chaleurs est diffusée sur le site de la ville + communiqué de presse (parution régulière).</p> <p>Personne n'a jamais été inscrit.</p> <p>Pour les communes rurales, je pense qu'il n'y pas de dispositif précis (pas de registre), mais un suivi des personnes fragiles. Nous assumons la proximité auprès des personnes et en relation avec les services sociaux et la famille. Le questionnaire me semble tourné vers des structures organisées.</p> <p>Notre secteur géographique n'a pas été classé en alerte canicule. Cependant, en raison de la température inhabituelle pour notre région, la personne inscrite sur notre fichier a été contacté. Il faut néanmoins informer les personnes isolées de la démarche. Je reste persuadé que plus de personnes auraient dû bénéficier du dispositif.</p>
	<p>Utilisation du listing de portage de repas pour repérer de nouvelles personnes</p>	<p>Un registre a été ouvert en mairie, mais malgré les informations diffusées, personne ne s'est manifesté.</p> <p>En 2019 nous avons amélioré le dispositif. Passant par le portage des repas à domicile, nous avons atteint de nouvelles personnes. Actuellement nous sommes à 22 inscrits. C'est mieux que les 10 de 2018.</p>
	<p>Intégration au plan communal de sauvegarde</p>	<p>La ville est en train de se doter d'un dispositif d'appel dans le cadre du plan de sauvegarde. Le plan canicule en fera partie. Nous avons rédigé un protocole annexé au plan de prévention communal que nous actualisons après bilan annuel. Il me semblerait pertinent que ce registre de prévention soit utilisé toute l'année comme outil de repérage des personnes vulnérables. Cela suppose d'aller vers les personnes concernées pour les convaincre de s'inscrire sur le registre et c'est ce travail d'approche et de conviction qui est socialement intéressant en termes d'accompagnement social.</p>

Suggestions	Utilisation des résultats de l'enquête pour améliorer les pratiques	Les résultats de l'enquête pourront donner au CCAS des idées à mettre en œuvre, le cas échéant. Connaitre les pratiques des autres communes. Intérêt pour un fascicule à destination des responsables du registre pour mettre en avant les bonnes pratiques Nous serions intéressés par un retour d'information du niveau national d'usage de registre des personnes isolées, ainsi que des pratiques innovantes en la matière, en particulier en matière de financement de ces dispositifs. L'enjeu aujourd'hui pour nous est de mettre en place un dispositif sur toute la période avec des intervenants stabilisés et renforcés, car évidemment nous sommes systématiquement en période de congés annuels...
	Réunions transversales Améliorer la prévention sur certains points : hydratation/absence de soif chez les personnes âgées Ne pas contacter les personnes trop tôt pour ne pas être contre-productif	Pourquoi une réunion annuelle avec les services de la Préfecture avant le 1er juin (et donc avant la vigilance 1) n'est-elle pas organisée? Cette année la prévention a à nouveau bien fonctionné, mais les effets post canicule: hospitalisations pour déshydratation et/ou troubles divers ont été plus nombreuses, l'accent doit être mis sur l'hydratation et l'absence de sensation de soif chez le sujet âgé
	Avoir une gestion annuelle du registre Meilleure détection des personnes isolées	Cette année, en 2019, notre département a été placé en vigilance orange alors que les seuils de températures n'étaient pas encore atteints et le Préfet a déclenché aussitôt le niveau 3. La conséquence a été de nombreuses demandes de radiation et des demandes de ne plus appeler dès le 1er jour car il ne faisait pas encore très chaud et les personnes estimaient à ce moment-là, qu'elles n'auraient besoin de rien. Il me semble important de ne pas déclencher le dispositif trop tôt sous peine d'être moins efficace au moment où les températures seront vraiment très élevées. La gestion du fichier ne doit pas être saisonnière mais annuelle. Cela permet de travailler l'accompagnement dans la continuité. Pour être réellement efficace, il faudrait toucher les personnes réellement isolées, qui ne sont pas connues des services. Il faudrait s'appuyer sur le voisinage, en capacité de repérer ces situations. Nous avons étendu le registre aux personnes malades et isolées, et qui n'auraient pas 60 ans.
Remarques sur le questionnaire	Permettre un ajout de texte libre après chaque question	Le cadre de la réponse est souvent trop limité pour donner des réponses précises. Exemple : quel délai entre 2 appels ? 1 seule réponse possible. Or, la réponse exacte : les personnes les plus fragiles sont appelées tous jours; les personnes moins fragiles, 2 x par semaine. Idem pour d'autres réponses... Il serait judicieux de proposer un encart après chaque question pour permettre d'apporter des précisions.
	Complicé de répondre quand il y a eu un changement d'équipe Adaptation du questionnaire	Difficile de répondre correctement, nous sommes une nouvelle équipe municipale mise en place en mars 2019 dans le cadre d'élection anticipée, le questionnaire je l'ai rempli de par nos actions engagées en 2019 car en 2018 il y avait une autre équipe, le CCAS avait un mis en place CANICULE mais pas aussi développé que le nôtre. J'ai fait au mieux. XX, Adjointe à l'action sociale commune de [C], Vice-présidente du CCAS. Il faudrait adapter votre sondage suivant la taille de la commune.

Tableau 21. Commentaires libres des personnes ayant répondu à l'enquête sur les scolaires

Type de commentaire	Commentaire	Verbatim
Bâtiments	Dimension thermique prise en compte pour la rénovation et la construction	Les bâtiments sont anciens et parfaitement entretenus, tous les travaux de rénovation et d'amélioration de l'existant ont vocation à répondre aux contraintes climatiques. La dimension thermique est systématiquement prise en compte pour toute nouvelle construction, quelle que soit la destination du bâtiment communal.
	Rafraîchissement du bâti	Le bâtiment de l'école est rafraîchi et est utilisé en priorité pour accueillir les Activités péri-éducatives, les enfants lors de la pause méridienne et ceux de l'ALSH.
	Aide financière	Une aide à l'isolation thermique de l'école et du bâtiment de restauration scolaire serait la bienvenue.
Petit matériel	Achat	Cette approche [travaux] s'accompagne d'une aide matérielle et pratique : achats de bouteilles d'eau, de casquettes, de ventilateurs... Des éco-cups et pichets sont distribués aux intervenants du domaine scolaire sur la journée, à destination des enfants, (équipe enseignantes, personnel de la pause méridienne, coordonnatrice des TAP). Des ventilateurs vont être achetés et des stores installés.
	Besoin d'information	Campagne sur l'eau du robinet et la gourde individuelle. Les écoles sont "gérées" par le directeur. Les mesures qui peuvent être prises se font sous son contrôle et à son initiative. La commune n'intervient qu'au niveau du bâtiment. Nous ne gérons pas le personnel de nos écoles. Il est géré par la communauté d'agglomération. La question des responsabilités, qui décide des fermetures d'école répartition entre l'éducation nationale et les mairies. Question des transports scolaires. Question du personnel de restauration scolaire et des repas à adapter aux fortes chaleurs. Pas de procédures (i.e. définies dans un document préétabli) mises en place - mais une sensibilisation des équipes périscolaires dès les premières chaleurs annoncées. et un suivi de terrain.
Gestion du personnel / organisation		
Groupe de travail/réflexions/expérimentations	Réflexion à engager via un groupe de travail pour améliorer la sécurité des enfants et du personnel	Les journées des 27 et 28 juin 2019 ont été très chaudes et nous avons pu constater que nous ne sommes pas au point pour y faire face. De ce fait, un groupe de travail sera prochainement mis en place sur la ville de V afin de dégager des pistes pour garantir la sécurité des enfants en cas de canicule et améliorer les conditions de travail des agents qui les encadre (organisation/adaptation/aménagements/équipements).
	Expérimentation sur le rafraîchissement, comportement du bâti à prendre en compte	La réflexion sur le bâti et les cours d'écoles est en cours de finalisation. Des expérimentations sur des outils/méthodes de rafraîchissement sont en cours. Le comportement dans le bâti est également à prendre en compte (ouverture de fenêtre aux heures les plus chaudes...). Adaptation des activités pédagogiques et les moyens connexes résilients (car propres et climatisés).
Besoin d'information, de règles communes, de formation	Sur les niveaux d'alerte, les mesures à prendre, au niveau institutionnel et médiatique	Publier les mesures à prendre en cas de forte chaleur et en fonction de la température. Il existe des niveaux alertes à prendre en compte, des mots d'ordre ? des recommandations ? des dotations d'aide publique pour les aménagements ? Pas de communication de la préfecture spécifique... pour le personnel quelle règle à appliquer ? le code du travail et plus si existant... Pourquoi tant de désinformation des médias, des règles communes sont nécessaires ; beaucoup trop d'enfant n'ont pas été à l'école alors que les cours étaient assurés.
	Nécessité d'éducation générale à l'environnement	La prévention des impacts sanitaires de la canicule, outre les gestes simples et de bon sens, relève également de l'éducation à l'environnement et à la prise en compte par l'ensemble des acteurs éducatifs de notre impact carbone : travail mené par les agents intervenants auprès des enfants, réflexion sur les produits employés pour l'entretien avec recherche de produits plus écoresponsables et de denrée circuits courts pour le service Restauration.

Tableau 22. Commentaires libres des personnes ayant répondu à l'enquête sur les personnes sans abri

Type de commentaire	Commentaire	Verbatim
Gestion	Maraudes	Nous intensifions les maraudes dans la rue en période de canicule et nous ouvrons l'accueil de jour les après-midis.
	Associations	Très peu de personnes sans domicile. Celles-ci sont redirigées vers des associations partenaires. Partenariat avec une association locale pour l'accueil relevant de l'urgence sociale (hébergement d'urgence, maraude).
	Difficultés	Problème quel que soit la période les SDF qui sont régulièrement sur la ville ou de passage sont difficile à contacter et encore plus à "gérer" car l'alcool ou les "troubles" rendent le dialogue délicat pour les agents communaux.
Distribution de matériel		Une distribution de casquettes pour les personnes en situation de rue semble indispensable.
Solidarité		Petite commune, sans besoin particulier sur ce sujet. La solidarité permettra la prise en charge éventuelle si besoin.

Tableau 23. Commentaires libres des personnes ayant répondu à l'enquête sur la chaleur en ville

Type de commentaire	Commentaire	Verbatim
Perspectives de travaux, réflexions	Contradiction avec les recommandations de densification urbaine	Pourquoi alors que dans certains documents de l'Etat (PPMH, Scot, PLU...) il est demandé aux villes de densifier alors que c'est le contraire qui doit être fait pour diminuer la chaleur en ville (idem pour la minéralisation et les eaux de pluie).
	Réflexion à avoir sur les transports en commun	Ne pas oublier les transports en communs qui sont des fours en fin de journée Travail en cours en partenariat avec les universitaires locaux pour un travail sur les Ilots de Chaleur Urbains et l'affinement du climat [ville V] (pas de station de mesures en ville).
	Travaux en lien avec le risque social	Création d'un poste mutualisé DECV et CCAS afin de travailler sur les problématiques de forte chaleur urbaine et risque social et coordination/valorisation des services et des actions de d'adaptation et de réduction de la chaleur en ville. Volonté d'approche de politique et d'actions "Santé-environnement".
	Implication citoyenne	Volonté d'implication citoyenne dans le projet et autours de ces enjeux.
Rafraîchissement, lieux frais	Lieux de cultes	Lieu frais : église, toujours ouverte au public dans la journée.
	Végétalisation	Nous plantons des arbres dans la ville, le but premier n'est pas (pas encore) de réduire la chaleur en ville, même s'il est un excellent climatiseur naturel. L'actuelle équipe municipale tente d'imposer davantage de surface d'espaces verts dans les documents d'urbanisme.
	Bâti, isolation	Concernant les actions à entreprendre pour réduire la chaleur en ville nous sommes actuellement en cours de réflexion sur les choix à faire en termes d'aménagement et tous projets de rénovation ou de création concernant des bâtiments intègrent désormais systématiquement les questions liées à l'isolation en lien avec l'évolution climatique.

Références

1. Laaidi K, Perrey C, Léon C, Mazzoni M, Beaudeau P. Connaissances et comportements des Français face à la canicule. *La santé en actions*. 2019(448):2.
file:///C:/Users/K9477~1.LAA/AppData/Local/Temp/189297_spf00001146.pdf
2. Laaidi K, Mazzoni M, Perrey C, Beadeau P, Pascal M. Canicule et personnes vulnérables : enquête sur les registres municipaux. *La santé en actions*. 2019(448):2.
file:///C:/Users/K9477~1.LAA/AppData/Local/Temp/189297_spf00001146.pdf
3. Joly D, Brossard T, Cardot H, Cavaihes J, Hilal M, Wavresky P. Les types de climats en France, une construction spatiale. *Cybergeog : European Journal of Geography*. 2010;Document 501:26.
<http://journals.openedition.org/cybergeog/23155>
<https://journals.openedition.org/cybergeog/23155>
4. IFOP. Etude auprès des parties prenantes locales du PNC : perception du risque et de sa gestion sur le terrain. Rapport d'analyse qualitative Not published: Santé publique France; 2016.
5. Laaidi K, Pascal M, Empereur Bissonnet P, Charlemagne A, Deschaseaux C, Faillot M. Evaluation du système canicule et santé (Sacs) pour l'été 2004. Institut de veille sanitaire / Cemka-Eval; 2005.
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/rapport-synthese/evaluation-du-systeme-canicule-et-sante-sacs-pour-l-ete-2004>
6. Glass K, Tait PW, Hanna EG, Dear K. Estimating risks of heat strain by age and sex: a population-level simulation model. *Int J Environ Res Public Health*. 2015;12(5):5241-55.
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25993102>
https://res.mdpi.com/d_attachment/ijerph/ijerph-12-05241/article_deploy/ijerph-12-05241.pdf
7. Laaidi K, Zeghnoun A, Dousset B, Bretin P, Vandentorren S, Giraudet E, et al. The Impact of Heat Islands on Mortality in Paris during the August 2003 Heat Wave. *Environmental Health Perspectives*. 2012;120(2):6. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3279432/>
8. Vandentorren S, Bretin P, Zeghnoun A, Mandereau-Bruno L, Croisier A, Cochet C, et al. August 2003 heat wave in France: risk factors for death of elderly people living at home. *European Journal of Public Health*. 2006;16(6):9. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckl063>
9. Europe WROf. Heat and health in the WHO European Region: updated evidence for effective prevention. Copenhagen, Denmark; 2021. Report No.: Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
<https://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/Climate-change/publications/2021/heat-and-health-in-the-who-european-region-updated-evidence-for-effective-prevention-2021>
10. Levasseur M. Étude de performance de projets de lutte aux îlots de chaleur urbains dans la région de Montréal. *Bise*. 2014.
<https://www.inspq.qc.ca/bise/article-principal-etude-de-performance-de-projets-de-lutte-aux-ilots-de-chaleur-urbains-dans-la-region-de-montreal>
11. Romaszko J, Cymes I, Dragańska E, Kuchta R, Glińska-Lewczuk K. Mortality among the homeless: Causes and meteorological relationships. *plosOne*. 2017;12(12):16.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0189938>

12. Ramin B, T. S. Health of the Homeless and Climate Change. *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*. 2009;86(4):11.
https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2704276/pdf/11524_2009_Article_9354.pdf
<https://link.springer.com/article/10.1007/s11524-009-9354-7>
13. Murage P, Kovats S, Sarran C, Taylor J, McInnes R, Hajat S. What individual and neighbourhoodlevel factors increase the risk of heat-related mortality? A case-crossover study of over 185,000 deaths in London using high-resolution climate datasets *envint*.2019.105292. *Environment International*. 2020;134:7.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412019323360>
14. Europe WROf. *Urban green spaces and health: a review of the evidence* Copenhagen; 2016.
<https://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/urban-health/publications/2016/urban-green-spaces-and-health-a-review-of-evidence-2016>
15. Macintyre H, Heaviside C. Potential benefits of cool roofs in reducing heat-related mortality during heatwaves in a European city. *Environment International*. 2019;127:12.
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>
16. He C, Zhao J, Zhang Y, He L, Yao Y, Ma W, et al. Cool Roof and Green Roof Adoption in a Metropolitan Area: Climate Impacts during Summer and Winte. *Environmental Science and Technology*. 2020;54(17):9. <https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.est.0c03536>
17. CSTB, Météo-France, APUR, APC. *Etude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement climatique à l'Echelle de l'Agglomération parisienne Ville de Paris*; 2012.
<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ilots-chaleur-urbain-projet-epicea>
18. Pascal M, Goria S, Wagner V, Sabastia M, Guillet A, Cordeau E, et al. Greening is a promising but likely insufficient adaptation strategy to limit the health impacts of extreme heat. *Environment International*. 2021;151:10.
19. Rueda S. Superblocks for the design of new cities and renovation of existing ones: Barcelona's case. In: Nieuwenhuijsen M KH, editor. *Integrating human health into urban and transport planning2019*. p. 135–53.
20. Mueller N, Rojas-Rueda D, Khreis H, Cirach M, Andrés D, Ballester Jea. Changing the urban design of cities for health: the superblock model. *Environment International*. 2020;134:13.
21. HCSP. *Aide à la décision relative à la fermeture des écoles primaires en vigilance canicule rouge*. Paris, France2020. p. 19.
22. Pascal M, Goria S, Wagner V, Guillet A, Sabastia M, Cordeau E, et al. *Influence de caractéristiques urbaines sur la relation entre température et mortalité en Île-de-France*. Saint-Maurice: Santé publique France; 2020.
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/enquetes-etudes/influence-de-caracteristiques-urbaines-sur-la-relation-entre-temperature-et-mortalite-en-ile-de-france>
23. Munck C, Lemonsu A, Cordeau E, Nologues L, Thibault C. Les stratégies de végétalisation pour aider la ville à faire face à la canicule. *Note rapide Environnement*. 2014(662):6.
https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1105/NR_662_web.pdf
24. Réseau des villes santé de l'OMS. *Retours sur la gestion de crise de l'épidémie de COVID-19 par le réseau des Villes-santé de l'OMS*. 2020.
https://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/Etude-VillesCOVID_VF-1.pdf

Citation suggérée : Laaidi K., Gane J., Saoudi A., Zeghnoun A., Le Tertre A. Enquête sur les pratiques des communes pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule. Saint-Maurice : Santé publique France, 2022. 69 p. Disponible à partir de l'URL : www.santepubliquefrance.fr

ISSN : 2609-2174 / ISBN-NET 979-10-289-0782-2 / RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION,
SANTÉ PUBLIQUE FRANCE / DÉPÔT LÉGAL : JUIN 2022